

ENQUÊTES  
soumises au  
COMITÉ NATIONAL  
D'ÉTUDES  
SOCIALES ET POLITIQUES



# LES GRÈVES ET LA GUERRE

---

*Rapport présenté par M. Roger PICARD*

---

FASC N°...

35

M.....

personnel

Deol  
53  
109



Don 14787

( ENQUÊTES  
soumises au  
COMITÉ NATIONAL  
D'ÉTUDES  
SOCIALES ET POLITIQUES )

# LES GRÈVES ET LA GUERRE

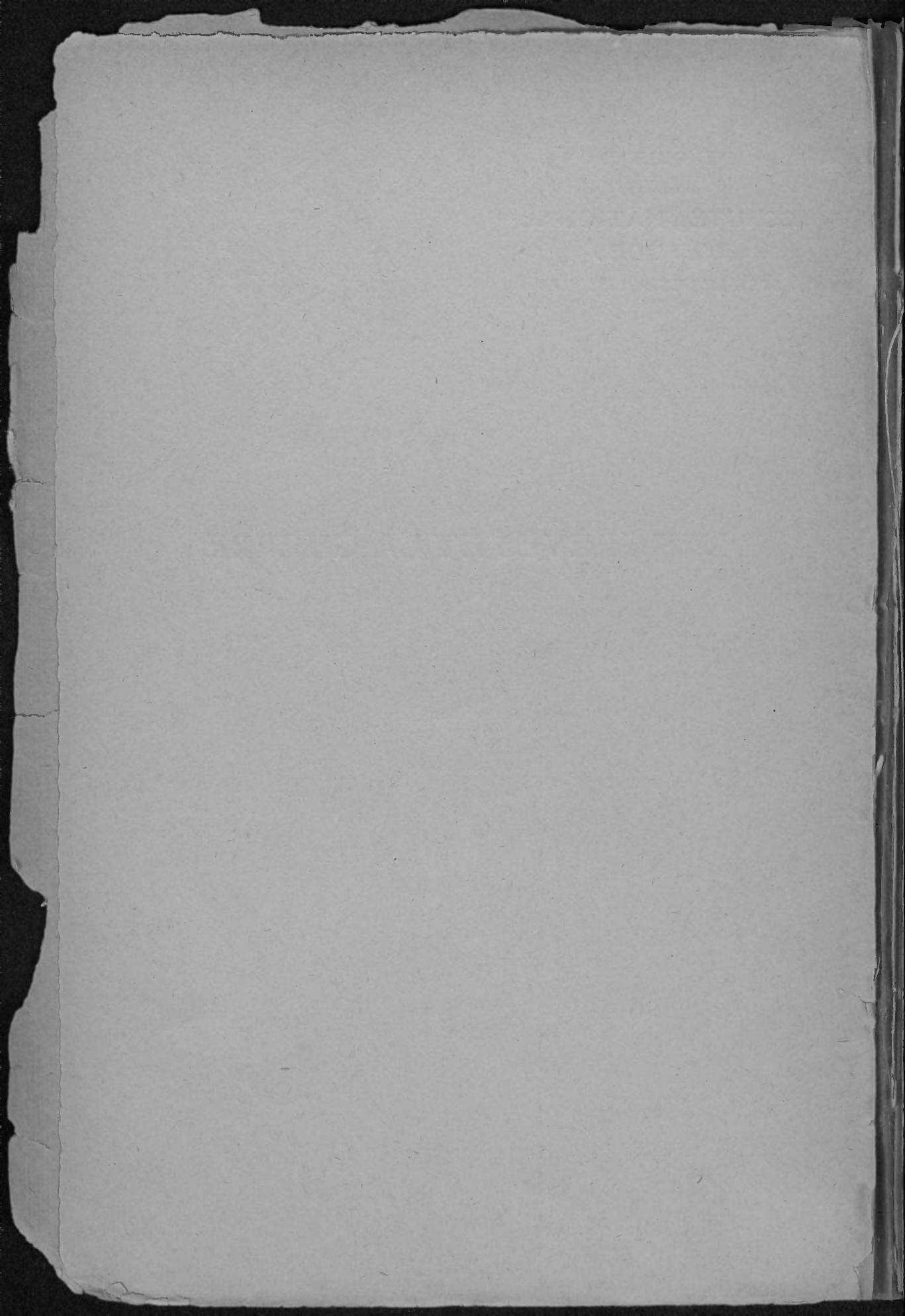
---

Rapport présenté par M. Roger PICARD

---



0 93<sup>109</sup> Col





Don 14797

## LES GRÈVES ET LA GUERRE

---

### I. — Objet et Sources de cette Etude.

Nous nous proposons, dans ce travail, d'examiner quelle a été l'importance des conflits ouvriers pendant la guerre, d'en rechercher les causes et, par conséquent, la signification, de montrer comment on s'est efforcé d'apaiser ces conflits et de créer des institutions propres à les résoudre ou à les prévenir.

Incidemment, nous aurons à montrer quel accueil la presse et l'opinion ont fait aux mouvements grévistes, quelles répercussions ces mêmes mouvements ont pu exercer, tant sur la productivité des industries que sur la condition des ouvriers qu'ils ont intéressés.

Nos observations concernent surtout la France et ne considèrent dans notre pays que les faits les plus caractéristiques, à savoir ceux qui se sont produits dans les usines de guerre et ceux qui ont marqué l'agitation des métiers féminins au printemps de la présente année.

Cependant, nous donnerons quelques indications relatives aux pays étrangers pour montrer que les grèves du temps de guerre n'ont pas constitué un phénomène particulier à la France et que, partout, les mêmes causes ont produit les mêmes effets.

Les sources auxquelles nous avons puisé notre documentation sont :

a) Les publications officielles ou administratives :

*Bulletin de la Statistique générale de la France,*  
*Bulletin de l'Office du Travail,*  
*Bulletin des Usines de guerre, etc.*

b) Les publications syndicales ouvrières et patronales. (Comité des Forges, Comité des Houillères, Fédération des métaux, de l'Habillement, etc.)

c) Les archives du Contrôle de la main-d'œuvre au Ministère de l'Armement.

d) En outre, nous avons interrogé des personnes qui ont été directement mêlées aux grèves, par leurs fonctions ou leur situation : patrons, ouvriers, fonctionnaires.

e) Enfin, nous avons dépouillé une partie de la presse quotidienne en nous reportant aux principales époques d'agitation ouvrière depuis le début de la guerre.

## II. — Etude statistique des Grèves pendant la Guerre.

Quand la guerre éclata, il était permis de se demander quelle serait l'attitude de la classe ouvrière. Bien des fois, dans ses congrès de syndicats ou de parti, elle avait affirmé son intention de s'opposer à la mobilisation par une grève générale. On se souvient que dès le 2 août 1914, sans donner le moindre signe de révolte, tous les ouvriers mobilisables, à l'exemple des autres classes de la population et en même temps qu'elles, rejoignirent leur poste de combat. Ceux qui restaient en dehors des armées continuèrent leur travail ou tombèrent en chômage, mais gardèrent un calme parfait et ne cherchèrent qu'à collaborer au grand effort national qui commençait.

Le sentiment de la solidarité nationale et le souci de l'indépendance brutalement menacée suffirent à expliquer cette sagesse. Il faut dire, d'ailleurs, que, sans tarder, l'initiative privée et le gouvernement s'efforçaient de parer aux misères que la guerre ne devait pas manquer d'apporter aux classes pauvres; les allocations militaires et les secours de chômage étaient distribués; on s'efforçait de procurer du travail à ceux qui en cherchaient et les patrons, après le premier moment de stupeur passé, rouvraient peu à peu leurs usines et leurs ateliers.

La guerre, qui avait comme paralysé toute la vie économique, arrêta net les mouvements grévistes. Peu à peu, ces mouvements reprirent pour s'aggraver à la fin de l'année 1916 et pour arriver à la crise du printemps 1917, à laquelle a succédé, depuis fin juin, un calme relatif.

Nous allons donner ici quelques chiffres qui montreront la progression du nombre des grèves et des grévistes; l'importance de ces conflits quant au nombre des établissements atteints, ou quant au pourcentage des grévistes par rapport à l'effectif de la profession; la durée des grèves et leurs résultats. Il y aura intérêt à remonter un peu au-delà de la période de guerre, afin de mettre mieux en relief la physionomie de cette période. Nous examinerons successivement la situation de la France, la situation internationale en général et la situation de quelques belligérants.

En France, à la veille de la guerre, on avait compté 109 grèves au cours du mois de juillet, soit un chiffre sensiblement égal à la moyenne des grèves pendant ce mois, pour les cinq années précédentes. Ces grèves s'étaient produites dans 34 départements et dans une quinzaine d'industries.

La guerre survient et, du 2 août au 31 décembre 1914, on ne compta que *dix-sept* grèves, à savoir :

2 en août, 2 en septembre, 6 en octobre, 5 en novembre, 4 en décembre.

Le nombre total des participants à ces conflits dont aucun n'atteignit plus d'un établissement à la fois, fut de 904. Elles avaient intéressé 8 départements et quelques professions, mais surtout les textiles (8 cas) et les cuirs (4 cas).

De janvier à avril 1915, on ne vit encore que 15 grèves, réunissant en tout 812 grévistes mais intéressant 16 départements.

A partir de ce moment, les grèves vont en augmentant et l'année 1915 en connut 98. Leur durée augmente également; dans le second semestre de 1914 aucune n'avait dépassé trois jours, dans le premier trimestre de 1915, elles durent jusqu'à neuf jours et l'une d'elles même dura 54 jours.

— 17 —  
) soul 19

Du 1<sup>er</sup> août 1914 au 31 décembre 1916, il y eût :  
430 grèves intéressant ..... 51.830 grévistes;

soit :

17. 18 ou 19 ? v. p. 5	18 en 1914	—	.....	1.060	—
	98 en 1915	—	.....	9.361	—
	314 en 1916	—	.....	41.409	—

Leur durée fut en général assez courte.

ou  
351 ont duré 7 jours au moins;  
51 ont duré de 8 jours à 15 jours;  
19 ont duré de 16 jours à 30 jours;  
7 ont duré de 31 jours à 100 jours;  
1 seule a duré plus de 100 jours.

429 La répartition professionnelle de ces grèves est intéressante à considérer :

Agriculture .....	15
Industries chimiques .....	25
Textiles .....	95
Pierres .....	9
Transport et manutention .....	80
Mines .....	5
Industries polygraphiques .....	8
Travail des étoffes .....	34
Bois .....	9
Allumettes .....	18
Cuirs et peaux .....	41
Métaux .....	56
Construction .....	38

La plupart de ces grèves ont eu pour cause une demande d'augmentation de salaires (327) ou une résistance à une diminution de salaires (21). Leurs résultats, en se plaçant au point de vue des grévistes, ont donné lieu à :

102 réussites, soit 23 0/0 des grèves et 30 0/0 des grévistes;  
150 transactions, soit 34 0/0 des grèves et 49 0/0 des grévistes;

178 échecs, soit 41 0/0 des grèves et 20 0/0 des grévistes.

Le tableau ci-contre permettra de suivre mois par mois, la progression de ce mouvement, et complètera les indications que nous venons de donner.

**Les Grèves en France de Août 1914 à Mai 1917**

ANNÉES	Nombre de Grèves	Nombre de Gré- vistas	Dépar- tements inté- ressés	DURÉE	RÉSULTATS			CAS ou les salaires sont causés grève
					Réuss.	Transact.	Échecs.	
<b>1914</b>								
Août .....	2	8	9	1 à 3 j.	6	4	7	15
Septembre..	2							
Octobre.....	6	902						
Novembre...	5							
Décembre...	4							
<b>1915</b>								
Janvier .....	6							
Février .....	5							
Mars.....	2	842	16	1 à 9 j.	4	5	9	10
Avril .....	5							
Mai.....	7	1450	10	1 à 3 j.	4	6	8	17
Juin .....	12							
Juillet.....	9	2791	17	1 à 15 j.	4	9	9	16
Août.....	13							
Septembre..	5							
Octobre.....	7	951	9	1 à 13 j.	2	5	5	12
Novembre...	12							
Décembre...	8	535	13	1 à 7 j.	2	5	13	16
<b>1916</b>								
Janvier .....	14	4454	17	1 à 27 j.	9	8	11	23
Février .....	15							
Mars.....								
Avril.....								
Mai.....								
Juin .....								
Juillet.....	36	3097	20	1 à 34 j.	14	23	25	60
Août.....	30	3666						
Septembre..	32	3178	24	1 à 35 j.	15	26	18	48
Octobre.....	26	7772						
Novembre...	27	2866	20	1 à 33 j.	11	18	13	40
Décembre..	15	4304						
<b>1917</b>								
Janvier .....	37	13003						
Février .....	10	551	18	1 à 18 j.	9	22	15	38
Mars.....	12	6526						
Avril.....	19	2714	17	1 à 46 j.	7	18	3	20
Mai.....								

Ce tableau s'arrête au mois de mai 1917, c'est-à-dire à la période où s'est produite la forte agitation ouvrière qui, des métiers du vêtement, a gagné un grand nombre d'autres professions. A l'Office du Travail, où nous nous sommes adressés (20 septembre 1917), on nous a dit que les renseignements permettant de dresser des statistiques exactes faisaient encore défaut. On en est donc réduit aux conjectures, sauf en ce qui concerne les usines de guerre, comme nous le verrons plus loin.

L'année de guerre la plus intéressante à considérer est l'année 1916; nous possédons à son sujet des renseignements statistiques complets, elle marque une progression décisive du nombre des conflits et révèle la prépondérance que, dès ce moment, les questions de salaires prenaient dans les causes de l'agitation ouvrière. Le tableau suivant, qui classe les grèves de 1916 par nature de causes, donne une vue complète du mouvement gréviste de 1916. (*Bulletin Officiel du Travail*, mars-avril 1917.)

CAUSE DES GRÈVES	Nombre de Grèves	NOMBRE de Grévistes	JOURNÉES de chômées	RÉSULTATS Proportion 0/0 du nombre des grévistes		
				Réussites.	Transact.	Échecs
Augmentation de salaire .....	252	37.309	296.498	34	49	16
Réduction de sa- salaire .....	10	462	833	75	13	11
Durée du travail.	7	430	3.291	19	54	26
Contestations re- lativ. au salaire	18	4.738	12.181	15	70	14
Contestations re- latives au règle- ment du travail.	7	602	1.185	46	14	40
Question de tra- vail aux pièces.	4	3.102	10.804	0.25	»	99

293 46643 324792

298 46643  
 — 9 324 792



CAUSE DES GRÈVES	Nombre de Grèves	NOMBRE de Grévistes	JOURNÉES chômées	RÉSULTATS Proportion 0/100 du nombre des grévistes		
				Réussites.	Transact.	Échecs
Règlement d'atelier.....	5	162	552	13	»	86
Réintégration du personnel.....	15	916	4.143	»	43	51
Renvoi du personnel.....	10	451	2.371	24	35	40
Divers.....	9	1.225	18.378	16	8	24

337 49397 310236

Tous ces résultats seront utilement comparés aux résultats des années antérieures, que nous donnons ci-dessous. Avec ses 314 grèves, l'année 1916 n'est comparable qu'à l'année 1890, qui en compta 313; avec ses 37.000 grévistes, elle ne s'égalé qu'à l'année 1895, qui en compta 41.000. Quant au nombre de journées ainsi perdues, on ne retrouve pas de chiffre aussi faible que celui de 1916. On peut donc déjà conclure que malgré leur apparente importance, nos grèves de guerre n'ont jusqu'ici causé qu'un tort assez minime à la production nationale.

+ p 6: 41 409  
 + 41 000 est le chiffre de 1916.  
 fait il mouvoir  
 en 2 chiffres ?

### Mouvement International

Avant d'examiner la situation particulière à quelques pays, il n'est pas inutile de donner quelques chiffres d'ensemble concernant les grands pays industriels du monde. Nous nous bornerons à indiquer le nombre des grèves, des grévistes et des journées perdues, en remontant à l'année 1912.

Dans la plupart des pays, la guerre a produit un ralentissement des grèves, et cela même chez les neutres, qui ont bénéficié d'une grande activité économique en raison des nombreux achats que leur faisaient les belligérants et chez qui, par conséquent, devenaient plus rares les causes d'abandon du travail.

Statistique internationale des grèves. Bulletin officiel du Travail (Janvier 1915-Avril 1917.)

	NOMBRE DE GRÈVES						NOMBRE DE GRÉVISTES en milliers						NOMBRE DE JOURNÉES PERDUES en milliers					
	1912	1913	1914 1 <sup>er</sup> S.	1914 2 <sup>e</sup> S.	1915	1916	1912	1913	1914 1 <sup>er</sup> S.	1914 2 <sup>e</sup> S.	1915	1916	1912	1913	1914	1914	1915	1916
Allemagne..	2510	2127	1091	24	137	239	406	254	57	1,1	11,6	124	»	»	»	»	»	»
Australie. . .	»	208	337		358	»	»	50	71	81	»	»	»	623	1090		583	»
Autriche. . .	761	438	260		»	»	120	39	35	»	»	1862	409	283		»	»	»
Belgique. . .	215	169	»	»	»	»	61	27	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Canada . . .	148	113	44		45	75	40	39	»	»	9	21	1098	1287	330		106	208
Danemark . .	64	74	44		45	»	4	9	2,6	1,6	»	»	47	220	36		31	»
Etats-Unis..	»	»	1204		1246	»	»	»	»	»	468	»	»	»	»	»	»	»
France . . .	1116	1073	672	18	98	314	227	220	160	1060	»	41	2318	2223	2187		55	305
Gde-Bretagne.	857	1497	999	151	706	525	1463	668	448	140	452	268	40914	11630	101114		3038	2581
Italie. . . .	1190	»	782		530	»	239	»	173	126	»	»	»	»	2175		»	»
Pays-Bas . .	265	400	250	18	259	385	19	24	13	14	15	405	457	302		170	»	»
Russie. . . .	2032	»	»	»	»	»	725	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Suède . . . .	116	119	105		70	»	10	9	»	»	4	»	298	303	620		83	»
Norvège . . .	»	»	105		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	270		»	»

→ tableau p. 8 u 9  
260 000  
# 30.914 p. 11



La guerre a surpris l'Angleterre en pleine période d'agitation politique et économique. L'année 1913 fut particulièrement fertile en conflits et les chiffres suivants permettent de voir la progression qui se marquait, pendant les dernières années d'avant-guerre, dans les grèves en Angleterre. (*Bulletin Officiel du Travail*, octobre-décembre 1914.)

ANNÉES	GRÈVES	GRÉVISTES	JOURNÉES PERDUES
1909	436	300.815	2.775.986
1910	531	515.165	9.894.831
1911	903	961.980	10.319.591
1912	857	1.463.281	30.914.675
1913	1497	1.688.925	11.630.752

Dans cette dernière année de paix, les grèves avaient mis en mouvement 5,6 0/0 du personnel des industries intéressées au lieu de 4,4 0/0, moyenne des dix dernières années.

A la veille de la guerre, en juin 1914, il s'était produit encore 118 grèves chez nos alliés, englobant 33.600 grévistes. Là aussi, la guerre ralentit les grèves, mais dans une proportion beaucoup moins forte que chez nous. La raison en est que les Anglais ont mis longtemps à « réaliser » la guerre; *Business as usual* fut pendant plus d'un an leur devise, et cela ne signifiait pas seulement que le commerce devait continuer à marcher, mais qu'on devait changer le moins possible les conditions ordinaires de la vie. Les ouvriers continuèrent donc à poursuivre leurs revendications particulières et à se mettre en grève quand on refusait d'y faire droit.

Le nombre des conflits diminua pourtant à la fin de 1915 et continua de diminuer en 1916. L'effort de guerre de l'Angleterre arrivait à son plein développement; la classe ouvrière sacrifiait ses revendications les plus chères,

et si, comme nous le verrons, une recrudescence du mouvement gréviste s'est fait sentir chez nos alliés, comme d'ailleurs en d'autres pays en 1917, c'est que des causes nouvelles ont agi ou que des causes anciennes ont pris plus de force. On trouvera dans le *Bulletin du Ministère du Travail*, qui les emprunte à la *Labour Gazette*, les statistiques mensuelles des grèves anglaises, donnant des renseignements sur le nombre des grèves et des grévistes, les résultats en journées chômées et l'issue des conflits. Nous nous bornerons à donner ici un tableau d'ensemble, classant les grèves par industries intéressées pour les deux années de guerre complètes 1915-1916. La dernière année, si elle accuse une proportion plus forte de chômeurs, montre du moins que les conflits furent moins nombreux et ne durèrent pas aussi longtemps, la perte totale en journées de travail étant inférieure de près d'un demi-million à celle de 1915.

INDUSTRIES	GRÈVES		GRÉVISTES en 1000		JOURNÉES PERDUES en 1000	
	1915	1916	1915	1916	1915	1916
Bâtiment.....	66	77	16	8	135	172
Mines de charbon.	79	61	298	57	1640	287
Autres mines....	6	8	0.337	1	15	16
Construct. mécan.	97	58	24	52	227	263
— naval..	46	26	7	20	49	74
Métaux.....	48	20	15	3	88	8
Textiles.....	69	58	33	57	373	1156
Vêtement.....	40	36	5	13	27	154
Transport.....	86	53	26	34	177	140
Services publics et divers.....	169	128	26	20	302	306
Totaux.....	706	505	450.337	265	3033	2576

Il est bon d'observer, d'ailleurs, que dès le début de la guerre, la loi sur les usines de guerre (*Munitions Act*) vint interdire les grèves dans ces établissements. Cette défense,

quoique imparfaitement observée, n'en a pas moins exercé une certaine influence sur le mouvement ouvrier.

En Allemagne, la courbe dessinée par le mouvement gréviste ressemble beaucoup à celle qu'on pourrait tracer pour la France.

Voici quels avaient été les chiffres relatifs à ces conflits avant la guerre. (*Bulletin Officiel du Travail*, juin 1914.)

ANNÉES	GRÈVES	ÉTABLISSEMENTS atteints	GRÉVISTES	PROPORTION du personnel de ces établissements atteints par la grève
1910	2113	8276	155.000	41 %
1911	2566	10000	217.000	36 %
1912	2510	7000	406.000	46 %
1913	2127	9000	254.000	33 %
1914	1115	5000	58.000	30 %

La remarquable diminution constatée pour 1914 tient tout entière à ce fait que, du 2 août au 31 décembre de cette année, il n'y eut que 30 grèves. En 1915, il y en eut 137, et ces 167 grèves n'avaient mis en mouvement que 14.950 ouvrières, durées, en tout, que 950 jours et n'avaient causé la perte que de 51.606 journées. Si l'on se rappelle que la moyenne annuelle des grévistes de 1900 à 1913 oscillait entre 210 et 225.000, on peut mesurer l'importance de l'action exercée par la guerre sur les conflits du travail en constatant que ce chiffre tombe à 58.000 en 1914 et à 11.639 en 1915. Mais l'année 1916 marqua, comme en France, un accroissement de grèves; on en compta 239, qui mirent en mouvement 125.000 grévistes et occasionnèrent la perte de 245.404 journées de travail. Il est à noter que les ouvriers remportèrent une proportion de succès bien supérieure à la moyenne des précédentes années. D'ailleurs, étant donnée la grande abondance des demandes de main-d'œuvre, les grèves offensives furent plus nombreuses que les grèves

ci-dessus 14950

défensives. Les ouvriers ont voulu profiter de la situation économique pour obtenir des conditions de vie meilleure et la *Soziale Praxis* qui le constate, déplore le fait au nom du sentiment national.

L'analyse des documents statistiques qui précède témoigne donc que les grèves, un instant arrêtées par la guerre, tendent à reprendre leur fréquence, bien qu'elles n'affectent plus des contingents ouvriers aussi considérables. Visiblement, le sentiment national agit sur les ouvriers pour les détourner de céder trop facilement aux décisions radicales; peut-être aussi la crainte de voir le gouvernement prendre des décisions « de salut public » les retient-elle dans une certaine mesure.

En revanche, bien des causes agissent sur la masse ouvrière pour la pousser à la grève, nous le verrons et c'est ce qui explique la recrudescence des conflits du travail que l'on peut constater depuis un an.

### III. — La recrudescence récente des Grèves à l'Étranger.

Le mouvement gréviste a gagné les belligérants les moins engagés dans le conflit et jusqu'aux neutres. Sans parler de l'Espagne, où la récente agitation ouvrière présentait comme en Russie, un caractère nettement politique, voici la Suisse où, depuis quelques mois les conflits du travail se multiplient. Le mois dernier (août 1917), des grèves de demi-journées ont eu lieu dans tout le pays comme démonstrations contre la vie chère, et une grève prolongée englobant jusqu'aux travailleurs municipaux est en voie d'organisation. (*Temps*, 1<sup>er</sup> septembre 1917.)

Au Portugal, où depuis deux ans, les salaires sont restés stationnaires bien que le coût de la vie y ait augmenté de 68 0/0, les ouvriers se sont trouvés dans une situation extrêmement critique. Une grande grève du bâtiment eut lieu en juillet 1917; elle fut violente et sévèrement réprimée, le Gouvernement se crut en péril et proclama l'état de siège. En même temps, d'ailleurs, il accordait 30 0/0 de

majoration à ses ouvriers. Mais les patrons ne l'imitèrent pas et ne voulurent consentir à aucune concession. L'agitation reprit : aux ouvriers du bâtiment vinrent se joindre les métallurgistes, raffineurs, etc. Le 1<sup>er</sup> septembre, le personnel des postes et télégraphes fit grève à son tour et actuellement l'agitation continue. (*Bulletin Périodique de la Presse Etrangère*, Portugal, n° 26.)

Il n'est pas jusqu'au lointain Japon où des phénomènes de grèves d'une ampleur jusqu'ici inconnue n'apparaissent; ainsi en juin dernier, 11.000 ouvriers des constructions navales de Nagasaki arrêtaient leur travail, estimant que leurs salaires de 3 à 15 francs étaient insuffisants et réclamant 30 0/0 d'augmentation. (*Farjenel in Information*, 15 août 1917.)

En Allemagne, le mois d'août a été marqué par des grèves considérables, qui firent redouter la grève générale de certaines corporations. Dans l'industrie textile, les ouvriers ont repoussé l'offre d'augmentation de 25 0/0 que leur faisaient les patrons parce que ces derniers leur demandaient, en échange, la semaine de 55 heures et qu'ils la jugeaient trop pénible, en raison de la médiocrité de leur régime alimentaire (*Vorwaerts*, 18 août). A Leipzig, une partie des ouvriers de la ville s'est mise en grève le 15 août (*Information*, 19 août). A la même date, un peu partout en Allemagne, des mouvements de grève étaient signalés.

Comme les Alliés exécutaient précisément à cette époque, une offensive sur le front occidental, le Gouvernement allemand ne manqua pas de voir dans les grèves le résultat d'une propagande franco-anglaise. Les journaux officieux (*Neue Augsb. Zeitung*, 17 août), accusèrent les ouvriers et le parti socialiste de se laisser mener par l'ennemi et dénoncèrent la distribution de tracts de propagande pacifiste. On signala (*Lokal Anz.*, 18 août), l'arrestation, au cours des grèves Krupp, d'un ouvrier convaincu de haute trahison, etc.

En Angleterre, le Gouvernement prit une autre attitude en face de la crise ouvrière d'avril-mai 1917. Il nomma une Commission d'enquête qui visita tout le pays et qui, au bout de six semaines, présenta des rapports remarquablement

étudiés sur la situation des classes ouvrières et les causes du *labour unrest*. Le loyalisme et le patriotisme des travailleurs ayant été mis hors de cause et hors de doute, le rapporteur général décela jusqu'à quatorze causes de la crise; les principales étaient d'ordre économique immédiat, d'autres résidaient dans les craintes des ouvriers sur l'avenir de leurs libertés et privilèges syndicaux, d'autres enfin provenaient de la législation militaire ou de la mollesse du Gouvernement dans la réglementation des conflits du travail.

De cette enquête est sortie toute une action entreprise par le Cabinet de guerre, en vue de créer des comités locaux et régionaux de patrons et ouvriers, d'améliorer les conditions de vie dans les centres industriels et une impulsion nouvelle donnée à l'œuvre de la « reconstruction nationale. (Voir *Labour Gazette*, août 1917; *Times*, de juin 1917.)

Cette recrudescence du mouvement gréviste que nous venons de signaler rapidement à l'étranger, on a pu l'observer aussi en France au printemps dernier, tant dans les usines de guerre que dans les industries tout à fait étrangères aux fabrications d'armes et munitions. Il convient de rappeler les faits d'une manière quelque peu détaillée, avant d'en rechercher les causes et les résultats. Nous considérerons d'abord les industries étrangères aux fabrications de guerre.

#### IV. — Les Grèves féminines de mai-juin 1917 en France.

A la fin du mois de mai, les ouvrières de la couture parisienne se mirent en grève, pour réclamer une augmentation de salaires et la semaine anglaise. Le mouvement, parti d'une grande maison de couture de luxe (*Jenny*, Champs-Élysées), s'étendit rapidement à toute la corporation, puis gagna la province, en même temps qu'il déterminait des grèves nombreuses et importantes dans toutes les industries du vêtement au sens large du mot : lingerie, modes, corsets, fleurs et plumes, etc., et qu'il se répercutait

sur la plupart des industries parisiennes : cartonnages, jouet, bimbeloterie, etc., allant même jusqu'à soulever les ouvrières des usines de munitions.

Nous avons, par hasard, été témoin du début même du mouvement, et nous avons pu interroger quelques ouvrières de la maison Jenny à l'heure où elles venaient d'abandonner leur travail. C'était un vendredi, à 2 heures, les ouvrières venaient de rentrer à l'atelier. Là, on leur annonça qu'à partir du lendemain la maison appliquerait la semaine anglaise, mais sans toutefois payer le salaire correspondant à cette demi-journée de chômage forcé. Devant cette prétention, les ouvrières se mirent en grève et formulèrent leurs revendications : semaine anglaise payée comme une semaine entière et indemnités de vie chère.

La revendication de la semaine anglaise avait fait l'objet, à la veille de la guerre, de controverses nombreuses; les syndicats ouvriers la mettaient au premier plan de leurs programmes; elle avait rempli l'ordre du jour des séances du Conseil Supérieur du Travail pendant une année et la Chambre avait été saisie sur la question d'un rapport fort étudié de M. Justin Godart. La réforme semblait à point; la guerre la fit oublier, cet incident la ressuscita. Il est inutile d'examiner ici toute les raisons que les ouvriers, et surtout les ouvrières, ont de tenir au repos de l'après-midi du samedi, qui leur apparaît comme une condition nécessaire à la jouissance du repos dominical. L'insistance de la revendication, la fermeté qu'on mit à ne pas céder à son sujet, prouvent assez l'importance que les intéressées y attachaient.

Quant à la réclamation d'une hausse des salaires et d'une indemnité de vie chère, on pouvait la prévoir et nul n'en aurait osé contester le bien-fondé. Déjà des grèves localisées s'étaient produites pour ce motif, ainsi celle de la Maison Agnès, à Paris (janvier 1917), qui s'étaient terminées par l'octroi d'une indemnité journalière de 50 centimes.

Au début de la guerre, les salaires avaient été abaissés dans la plupart des industries du vêtement; on croyait à une guerre courte et à une paralysie complète du com-

merce; or, la guerre a duré et les affaires ont repris. Mais les salaires restèrent diminués et il fut nécessaire de lutter pour les ramener à leur taux d'avant-guerre.

Déjà en mai 1915, cette lutte avait abouti à un relèvement de 25 0/0, ce qui laissait encore les salaires à 75 0/0 de leur taux de 1914. En mars 1916, dans une importante réunion tenue à la Bourse du Travail de Paris, on avait décidé d'entreprendre une nouvelle campagne. (Interview du Secrét. de la Fédér. des Métaux, *Œuvre économique*, 10 janv. 1917. Cf aussi l'*Union des Métaux*, organe de la Fédération, mai-décembre 1915.)

En province, la situation était semblable. Ainsi à Grenoble, où le mouvement de juin fut particulièrement vif, les couturières gagnaient 3 francs par jour, dimanches non payés, soit 80 francs par mois à peine, sans compter le déficit de la morte-saison.

L'opinion publique parut favorable aux réclamations des grévistes; on n'ignorait pas les abus exercés sur leur personnel par certaines maisons de couture et de haute mode, le surmenage des longues veillées, la spéculation basée sur le fait ou plutôt sur le préjugé que la plupart des ouvrières du vêtement ne cherchent dans leur travail qu'un salaire d'appoint et qu'elles sont aidées par leur famille, leur mari, ou d'autres. On soupçonnait aussi les gros bénéfices de ces maisons de luxe et on trouvait mauvais que les salaires de celles qui contribuaient à les procurer fussent maintenus si bas.

Ces grèves durèrent douze jours et se terminèrent d'un côté par des accords entre syndicats patronaux et syndicats ouvriers ou comités de grève; d'un autre côté par le vote d'une loi sur la semaine anglaise.

De cette loi, il n'y a que fort peu à dire, sinon qu'elle parut votée sous la pression extérieure et qu'il eût été sans doute préférable que les législateurs n'eussent pas attendu qu'on leur forçât la main.

Quant aux accords syndicaux, ils ne se conclurent pas sans de laborieux pourparlers, ni sans que l'autorité ne fût forcée d'intervenir. A Bordeaux, à Rouen, notamment, les patrons mirent quelque lenteur à céder; pendant les pour-

parlers, les grèves se multipliaient; finalement, l'intervention du préfet entraîna la décision : la semaine anglaise et l'indemnité de vie chère furent accordées.

A Paris, un grand nombre de contrats furent signés, l'organe de la Fédération du vêtement en a publié une partie et nous avons pu, en outre, prendre connaissance de quelques autres.

Dans les caoutchoucs et tissus élastiques, une indemnité de vie chère de un franc par jour est accordée à tout le personnel, employé ou aux pièces, et qui gagne moins de trois cents francs par mois. L'après-midi du samedi chômé est payé trois francs ou par une majoration de 10 0/0 sur le tarif aux pièces. Dans la confection pour dames, on a fixé des salaires minima (apprentie, deux francs cinquante, ouvrière, quatre francs cinquante, coupeuse, cinq francs), outre la semaine anglaise payée et l'indemnité de vie chère de soixante-quinze centimes. Dans la fourrure, les salaires sont maintenus pour une semaine de quarante-neuf heures; le contrat de la broderie stipule qu'il sera payé soixante heures de salaires pour cinquante-quatre heures de travail et prévoit la création d'un Comité mixte pour l'examen des différends ultérieurs.

Les contrats signés par le Syndicat général de la chemiserie-lingerie avec diverses organisations patronales, sont conçus à peu près tous sur le même modèle. Ils fixent le paiement du salaire hebdomadaire à soixante heures pour cinquante-quatre (ou majoration de 10 0/0 du tarif aux pièces), prévoient que les heures de dérogation seront payées au tarif des heures supplémentaires établissent l'indemnité de vie chère à 0 fr. 75 et 1 fr.; déterminent des salaires minima, variant selon les catégories de 2 fr. 50 à 12 francs; créent enfin des Commissions mixtes pour suivre l'application de ces contrats, qui tous sont valables pour la durée de la guerre. (1)

Ainsi, tout semblait parfaitement arrangé; mais les accords ne furent pas toujours appliqués scrupuleusement.

(1) L'ouvrière n'a droit au paiement de la semaine anglaise que si ses absences au cours de la semaine n'ont pas dépassé un certain nombre d'heures; ce nombre varie, il va de quatre heures dans les contrats passés avec l'Intendance, à vingt-quatre heures dans le contrat du corset.

Il advint que les patrons de la couture désavouèrent leurs mandataires et refusèrent de se soumettre à la convention signée en leur nom et avec la plénitude des pouvoirs que leurs représentants tenaient d'eux. On recommença et cette fois, le consentement des patrons, que la plupart des journaux avaient assez sévèrement jugés, fut donné sans réserves.

Cependant, l'application des accords donna lieu encore à diverses tentatives pour les éluder. Ainsi, dans la ganterie en étoffe, sous prétexte d'unifier les tarifs, on fait subir aux salaires des réductions qui retirent en fait tous les avantages accordés. Dans l'équipement militaire, la maison Chollet applique imparfaitement les clauses de l'accord ratifié par l'intendance et il faut une nouvelle grève pour l'amener à une plus juste interprétation des textes. Nous avons pu, personnellement, recueillir de nombreuses plaintes, dont l'exactitude a été vérifiée, au sujet de l'application de ces différents contrats; on trouvera la plupart de ces faits cités dans l'exposé des motifs de la proposition de loi relative au salaire minimum et présentée en juillet dernier à la Chambre par le D<sup>r</sup> Chassaing à qui nous les avons communiquées pour qu'il en fit état. Nous nous bornons à en citer quelques-uns ici :

Equipement militaire : Une maison a accordé l'indemnité de vie chère mais a réduit les salaires horaires de 10 centimes; une autre retransche une demi-journée à ses ouvrières pour quelques minutes de retard; d'autres refusent d'appliquer les tarifs, ou bien diminuent les primes; certaines refusent le bénéfice des accords aux ouvrières à domicile, ou menacent de renvoi celles qui réclament; d'autres allongent la journée de travail; d'autres enfin refusent l'indemnité de cherté de vie aux femmes qui touchent l'allocation.

Il ne faut donc pas s'étonner si l'agitation n'est pas complètement calmée. Depuis quelque temps, les patrons s'alarment de la voir s'accroître. La Chambre Syndicale des tailleurs-couturiers s'est réunie tout récemment (*Temps*, sept. 1917) pour examiner la situation; le président « a fait appel à la concorde et à la loyauté de tous ses confrères

dans l'application des conventions intervenues entre patrons et ouvriers » et l'assemblée a voté une résolution par laquelle tous s'engagent à cette application loyale.

Le monde industriel fait ainsi l'apprentissage du contrat collectif et, malgré les tiraillements que nous venons de signaler, il n'y a pas lieu de se montrer pessimiste. En étudiant la réglementation des salaires dans les usines de guerre, nous verrons que l'application des tarifs officiels — lesquels ne sont guère, d'ailleurs, que des contrats collectifs homologués par l'autorité — donne lieu, elle aussi, à certaines difficultés.

Mais auparavant, il nous faut décrire les mouvements grévistes dans les usines de guerre.

#### V. — Les Grèves dans les Usines de Guerre.

Le personnel ouvrier des usines de guerre fut assez calme jusqu'au milieu de l'année 1916. Cela tient d'abord à ce qu'il était relativement peu nombreux jusqu'à cette date, bien qu'il représentât le triple du chiffre qu'il atteignait au début de 1915. Depuis, les effectifs ont doublé, de juillet 1916 à juillet 1917. (On comprendra que nous ne donnions aucun chiffre précis.)

Le calme relatif de cette population ouvrière s'expliquait aussi par le sentiment — toujours vivace — du patriotisme et de la nécessité de la tâche accomplie. Mais surtout, il provenait de ce que, jusqu'à cette date, ainsi que nous le verrons, le coût de la vie n'avait pas encore exagérément comprimé le pouvoir d'achat des salaires, plus élevés dans la fabrication de guerre que dans les autres industries.

Les grèves qui éclatent en 1916 dans les usines de guerre sont rapides et peu étendues. Citons quelques exemples :

Grève de femmes aux usines Clément-Bayard; les ouvrières réclament des indemnités de vie chère, le contrôle de la main-d'œuvre intervient, satisfaction est accordée (50 centimes à 1 fr. 10), le travail reprend après un jour d'interruption (30 juillet).

Grève de femmes à la Compagnie Française des Métaux à Saint-Denis : elles réclament 38 centimes au lieu de 28 centimes de l'heure et, en quelques jours, elles obtiennent satisfaction.

Mais, peu à peu, les conflits qui éclatent s'aggravent. Voici la grève Wilcoq-Regnault qui éclate le 5 novembre 1916 parce qu'on veut diminuer les salaires et les ramener à 6 fr. 50 au lieu de 8 francs pour les femmes, à 8 fr. 50 au lieu de 10 francs pour les hommes; elle intéresse 1.400 ouvriers que cette maison essaie en vain de remplacer. Le Ministre des Munitions intervient et le travail reprend; les tarifs anciens sont maintenus, sauf à s'assurer qu'ils ne sont pas supérieurs à ceux des maisons similaires.

Le 21 décembre 1916, la grève déclarée par 2.000 ouvriers (dont 1.100 femmes) de la Maison Panhard-Levasor commence à frapper l'opinion publique. La presse de droite parle de « grèves contre la Patrie » et accuse les grévistes d'être les instruments plus ou moins conscients de conspirations pacifistes (*Liberté*, 22 décembre 1916); la presse de gauche (*Petit Bleu*, 23 décembre) dénonce les bénéfices scandaleux des usines de guerre et notamment des fabriques d'automobiles transformées en fabrique d'obus et y voit la cause provocatrice des mouvements. La grève se termine en trois jours par une transaction, grâce aux efforts du Ministre des Munitions. Les ouvrières obtiennent une légère augmentation; mais le tarif aux pièces et les primes à la production, jugés nécessaires pour intensifier le rendement, sont maintenus. Le personnel nommé des délégués d'atelier en vue des conflits ultérieurs.

L'année 1917 s'ouvre sur une série de grèves :

6 janvier, grève Vedovelli; cette maison avait abaissé le salaire de base et imaginé tout un système de primes et bonis, les ouvriers s'estiment lésés, déclarent ne plus voir clair dans le calcul de leur compte de salaires et réclament des méthodes plus simples et des taux de base plus élevés.

8 janvier, les ouvrières de la maison Malicet et Blin demandent la suppression des primes, un relèvement de salaire et le renoncement aux méthodes de surmenage, imposées sous peine de renvoi.

10 janvier, grève à la Compagnie Générale d'Electricité qui cède aussitôt, etc.

Il n'est pas téméraire de supposer que ce sont ces faits répétés et de plus en plus fréquents qui amenèrent le Ministre de l'Armement à édicter sa réglementation des salaires et de l'arbitrage (16 et 17 janvier).

Mais cette double institution n'eut pas la vertu de faire immédiatement cesser les grèves. Il arriva même que l'impatience des ouvriers à voir s'établir la réglementation ou encore l'application défectueuse des tarifs officiels une fois établis furent des causes de grève. Enfin, les usines de guerre n'échappèrent pas à l'effervescence printanière de 1917, comme nous allons le voir.

Disons tout de suite que ces mouvements n'eurent pas l'ampleur que certains leur attribuèrent, et prouvons-le par des chiffres. C'est au cours du mois de juin que la crise fut la plus forte. Voici la statistique, encore inédite, de ce mouvement.

*Mois de Juin. Grèves dans les usines de guerre.*

Paris et région parisienne. — 130 grèves ayant mobilisé 42.336 grévistes, dont 12.371 hommes, 29.965 femmes et ayant entraîné la perte de 116.222 journées de travail.

Sur ces 130 grèves, 93 avaient pour cause une question de salaire; 32 étaient des grèves de solidarité.

Province. — 41 grèves avec 16.500 grévistes, dont 5.425 hommes, 11.119 femmes et ayant entraîné la perte de 26.117 journées.

Sur ces 41 grèves, 38 avaient pour cause une question de salaire; 3 étaient des grèves de solidarité.

Pour la France entière, le nombre des grévistes n'a représenté qu'un faible pourcentage du personnel des usines de guerre, soit 3,38 0/0 pour les hommes et 12,06 0/0 pour les femmes (nous laissons, bien entendu, en dehors du calcul de ce pourcentage le chiffre des ouvriers mobilisés et des prisonniers de guerre utilisés dans les usines qui, eux, n'ont pas fait grève).

Voici un dernier chiffre qui permettra de se rendre compte que ces grèves n'ont causé qu'un préjudice insignifiant à la production de guerre et qui suffirait à prouver qu'il n'y a pas eu chez les grévistes la moindre velléité de désorganiser le travail dans un but pacifiste ou hostile à la guerre, mais simplement le désir d'améliorer une situation matérielle difficile, ou le vertige provoqué par l'exemple des grévistes d'autres corporations. Pendant la durée très courte de ces grèves, les ouvriers des usines de guerre auraient pu faire 34 millions de journées de travail, les grèves ont réduit ce chiffre de 142.000 journées soit une diminution de moins de un demi pour cent 0,41 exactement.

Les mouvements grévistes dans les usines de guerre, au cours du mois de juillet 1917, ont été très faibles par rapport à ceux de juin. On n'a signalé que 25 grèves contre 138.

Toutes ces grèves ont eu pour objet une demande d'augmentation de salaires ou d'indemnité de vie chère, et quelques-unes se faisaient en vue d'obtenir la semaine anglaise. Les modalités du salaire, notamment à propos du travail aux pièces, le manque de doigté des contremaîtres dans certaines régions (Toulouse, Rapport du Contrôle de la Main-d'Œuvre, juillet), la non-application des tarifs, telles ont été, la plupart du temps, les causes déterminantes de ces conflits.

Actuellement, le Contrôle de la main-d'œuvre se plaît à constater une sensible amélioration de l'état moral chez les ouvrières de l'usine de guerre; la réglementation des salaires, de la conciliation et de l'arbitrage n'y est pas étrangère.

Nous abordons maintenant la recherche des causes des grèves et tout d'abord nous traiterons des causes accessoires, c'est-à-dire de celles qui ne portent pas sur les questions de salaires. Quant à ces dernières, avant de les examiner, nous donnerons quelques brèves indications sur la hausse du coût de l'existence depuis trois ans; ces données sont indispensables pour permettre d'apprécier le bien fondé des revendications ouvrières.

## VI. — Causes des Mouvements Grévistes.

### Causes étrangères aux questions de salaires.

En temps de guerre comme en temps de paix, les causes de grèves peuvent se classer sous quelques rubriques très simples. La grève éclate parce que les ouvriers demandent une augmentation de salaires ou parce que le patron veut leur imposer une réduction de salaires, ou encore parce qu'on n'est pas d'accord sur les modalités ou la réglementation du salaire. Ce sont là des questions qui jouent et ont joué le rôle capital dans les conflits du travail, et nous en réservons l'examen pour un chapitre distinct de cette étude.

On se met en grève aussi pour des désaccords au sujet du règlement d'atelier ou pour des questions de renvoi ou de réintégration de personnel et enfin pour des raisons psychologiques de circonstance.

Ces dernières causes, pendant la guerre, n'ont pas manqué de jouer. L'exaspération contre les bénéfices exagérés de certains patrons ou contre les exigences excessives du commerce de détail, le besoin de luxe ou de satisfactions compensatrices des ennuis de la guerre, le sentiment de lassitude éprouvé passagèrement, la nervosité due au surmenage à l'usine, et bien d'autres éléments impondérables, ont donné souvent l'impulsion aux grèves.

Le mécontentement de certaines catégories d'ouvriers s'est souvent produit pour la raison qu'ils ne se jugeaient pas employés d'une manière conforme à leurs capacités; ou encore parce qu'ils voyaient des non professionnels gagner des salaires supérieurs aux leurs. C'est qu'en effet, la nécessité d'intensifier la production a contraint les industriels à employer des hommes qui ne possédaient qu'une formation professionnelle hâtive et à leur confier des travaux autrefois réservés aux ouvriers qualifiés. L'organisation de la production en série au moyen d'un outillage perfectionné et le paiement aux pièces permettaient dans certains cas à ces spécialistes de fraîche date de gagner plus que les ouvriers éprouvés qui, eux, étaient mis à

des travaux plus délicats mais bien moins rémunérés (tarif au temps), tels que l'entretien de l'outillage. C'est là d'ailleurs une situation dont le Ministre de l'Armement était préoccupé et qu'il avait tâché d'améliorer (circulaire de juin 1916).

Ailleurs, au contraire, on n'a pas pu trouver aux spécialistes qualifiés un emploi conforme à leur compétence et on les a utilisés à des besognes de manœuvre; ainsi, dans la région de la Loire, on a vu couramment des piqueurs professionnels utilisés comme manœuvres. Cette « dilution » du travail, comme on dit en Angleterre, a produit parfois une assez vive irritation, particulièrement chez nos alliés où la distinction entre *skilled* et *unskilled* est beaucoup plus accusée que chez nous.

La réglementation du travail a donné lieu, elle aussi, aux incidents coutumiers, bien que les ouvriers se soient volontiers prêtés à l'augmentation de la durée du travail et à la suspension des lois ou des usages qui les défendaient à cet égard. Il est à noter pourtant qu'un mouvement se dessine à la fois chez eux et chez les patrons en faveur des journées plus courtes, dont on constate le rendement supérieur.

On s'est mis parfois en grève pour sauvegarder certains usages traditionnels dans la profession : ainsi ont fait, le 24 décembre 1916, les ouvrières de la maison Renault pour obtenir de conserver leur droit au quart d'heure de repos payé qu'elles consacraient au casse-croûte au milieu de chaque demi-journée.

Comme à l'ordinaire aussi, on a vu se produire des grèves par imitation, ou plutôt par contagion. Ainsi, quand se produisirent les grèves parisiennes du printemps 1917, une fermentation se manifesta en province. Le Contrôle de la main-d'œuvre le signalait au Ministre de l'Armement de divers côtés : à Bordeaux, ce fut « une avalanche de réclamations », dit le rapport mensuel; à Nantes, mêmes incidents; au Mans et ailleurs, les contrôleurs font des démarches auprès des industriels pour éviter les conflits et obtenir des améliorations de salaires. A Paris, enfin, nombre de femmes occupées aux usines de guerre, des « obusières »

comme on les a nommées, ont quitté le travail par simple esprit d'imitation, gagnées par la contagion du mouvement féminin de la couture, et sans réfléchir que leur situation, leurs salaires notamment, étaient tout autres que ceux des grévistes du vêtement.

Mais la contagion a-t-elle agi toute seule ?

N'y a-t-il pas eu débauchage, parfois violent, dans les ateliers et usines ? Ce débauchage n'a-t-il pas été opéré souvent par des gréviculteurs professionnels ou même par des agents ennemis travaillant à la désorganisation de notre pays ? Ces opinions ont été soutenues, il reste à voir si les faits les confirment.

Sur le débauchage par des ouvriers de la corporation ou étrangers à la profession de ceux qu'ils venaient entraîner dans le mouvement, le doute n'est pas permis, bien qu'on ait quelques témoignages contraires : il s'est exercé très largement. Mais bien souvent il n'a fallu qu'un faible effort de la part des débaucheurs pour réussir. Il suffisait de la plus légère exhortation, de quelques cris poussés sous les fenêtres d'une usine, d'une manifestation de grévistes à proximité d'un atelier pour qu'on vît de nouveaux groupes d'ouvrières et d'ouvriers abandonner leur travail.

Parfois aussi, la pression extérieure sur les ouvriers se faisait plus violemment. Les rapports du contrôle de la main-d'œuvre signalent, par exemple, des débauchages par la force, opérés dans certaines usines (Normand, Eygen, Peugeot, Ateliers de Construction de Levallois, etc., du 7 au 18 juin). Des inconnus pénètrent dans les ateliers et font des menaces pour le cas où la maison continuerait à travailler. En pareil cas, il arrive alors que le patron lui-même conseille à ses ouvriers de quitter le travail et ferme sa maison par mesure de sécurité (exemple : Usines de Saint-Denis). Le personnel y consent. Des menaces, les agitateurs passent parfois à l'exécution ; on les arrête, on est même allé dans certains cas, pour effrayer les meneurs ou le personnel trop excité de certaines maisons, jusqu'à faire appel à la troupe ; mais l'effet produit est parfois dangereux, comme ce fut le cas lorsqu'on vit venir des troupes noires dans la cour de l'usine Delage, à Courbevoie.

En revanche, et dans de très nombreux cas, des ouvrières écrivaient aux secrétaires des organisations syndicales ou aux grévistes les plus connus d'envoyer des délégués à leurs ateliers pour y déclencher la grève qu'elles n'osaient déclarer spontanément. Nous avons vu des lettres de ce genre. Les secrétaires de Syndicat se montraient souvent rebelles à ce procédé. Quant aux grévistes, si beaucoup ne demandaient qu'à entraîner le plus de camarades possible, d'autres refusaient leur concours aux timides, sous divers prétextes : « qu'ils fassent comme nous ! » Ou encore : « Ils ne sont pas de notre corporation, ça ne nous regarde pas », etc.

Les « meneurs syndicalistes » ne possèdent peut-être pas toute l'influence qu'on leur prête sur les ouvriers de la profession, et dans bien des cas, ils seraient impuissants à fomenter d'eux-mêmes une grève. Il en est de même des délégués d'usine qui seraient, d'après les contrôleurs de la main-d'œuvre, plutôt portés à la conciliation et à l'ordre, alors même qu'ils ont été librement élus par leurs camarades. Aussi voit-on se créer souvent, dans les grandes usines, de petits comités d'agitateurs qui sont hostiles à la fois aux patrons et aux intérêts généraux du Syndicat. C'est le particularisme d'usine qui se fait jour contre l'intérêt corporatif plus vaste.

Il est à noter d'ailleurs que ce fait ne se produit guère là où il existe des syndicats de métiers, qui, eux, représentent des intérêts très homogènes et sont bien obéis par leurs membres; ceux qui en souffrent sont plutôt des syndicats d'industrie qui groupent les divers métiers liés dans une même profession et représentent des intérêts parfois antagonistes.

En tout cas, dans les grèves de 1917, il semble bien que les fonctionnaires syndicaux aient joué plutôt un rôle conciliateur, s'efforçant de préciser les revendications de leurs camarades et surtout de purger le mouvement de tout élément ou de toute tendance étrangère à la corporation. C'est ainsi qu'ils ont énergiquement expulsé de la Bourse du Travail ou des cortèges de manifestants les soldats permissionnaires qui tentaient de s'y mêler. Ils n'y réussirent

pas complètement et l'autorité dut procéder à quelques arrestations de soldats; mais ce fut l'exception. Nous n'avons trouvé à ce sujet que de très rares indications méritant confiance (exemple : arrestation à Paray-le-Monial, le 17 juin, de soldats du 167<sup>e</sup> d'infanterie qui avaient tenté de débaucher le personnel de la Maison Fauchon-Boudot).

Mais on a cru pouvoir attribuer les mouvements grévistes de 1917 à des causes plus redoutables, à savoir l'excitation de meneurs ennemis ou de gens gagnés aux intérêts ennemis. Certains organismes patronaux se sont faits les champions de cette opinion, ainsi l'Association d'expansion économique, ou encore le Syndicat général de la Droguerie parisienne, qui écrivait au président du Conseil pour lui demander de sévir contre les perturbateurs étrangers. (*Liberté*, 8 juin 1917.)

Par contre, les Syndicats ouvriers protestent contre toutes mesures de rigueur que le Gouvernement pourrait prendre à l'égard des ouvriers étrangers (Menuisiers de la Seine), et la censure interdit parfois la publication de leurs protestations (celle de la Fédération des Métaux).

Dans la presse, les opinions sont naturellement très partagées. La presse de droite n'hésite pas à expliquer tout le mouvement gréviste par l'action des meneurs étrangers : la *Liberté*, la *Libre Parole*, etc., dénoncent les « grèves contre la patrie » et demandent une répression vigoureuse; de petits journaux comme la *Seine départementale* (22 janvier 1917) vitupèrent les « embusqués de l'usine » et déclarent que la grève est un crime. *L'Homme Enchaîné* signale (2 juin 1917) l'agitation antipatriotique, la distribution de factums aux grévistes. *Paris-Midi* (12 juin) dénonce, par la plume de M. H. Bérenger, les entreprises de démoralisation menées par les étrangers et la basse populace et réclame de vigoureuses mesures de police.

La presse de gauche combat avec véhémence cette opinion. Le Syndicat de la presse socialiste publie une protestation dans laquelle il dit repousser « avec une énergique indignation l'absurde calomnie ». Le *Journal du Peuple* (5 juin) s'élève contre cette même calomnie et remarque qu'il est assez naturel de trouver des étrangers

parmi les grévistes puisqu'on n'a cessé de faire appel à la main-d'œuvre étrangère. Selon lui, la condition économique des ouvriers explique seule tout le conflit et on ne saurait leur dénier le droit de grève. Cependant l'*Heure*, journal favorable à la classe ouvrière, donne (1<sup>er</sup> juin) aux grévistes, le sage conseil de se méfier des étrangers, des indésirables qui pullulent à Paris, et de régler leurs affaires eux-mêmes, et le même journal les supplie également de ne pas mêler de revendications politiques aux revendications économiques ou corporatives. L'*Evénement*, lui, s'adresse au Gouvernement : Pas de grève, mais alors faites justice! dit-il, ne laissez pas se produire de causes de grèves. Et le *Temps* du 10 janvier se rencontre avec la *Bataille* du même jour pour dire qu'il vaut mieux prévenir que guérir et que les patrons seraient mieux inspirés en accordant des améliorations aux ouvriers avant que ceux-ci les leur réclament avec violence.

Quoi qu'il en soit, le public s'émut à la pensée que les grèves pouvaient cacher une agitation d'une autre nature ou la seconder. Il y eut des arrestations d'étrangers suspects. Des journaux signalèrent que parmi ces étrangers certains avaient été trouvés porteurs de sommes importantes. Le *Figaro* du 8 juin relate l'arrestation de trois étrangers qui conduisaient une bruyante manifestation d'ouvriers de l'usine d'électricité d'Issy. Ces meneurs furent jugés et la Cour les acquitta sur appel de la condamnation prononcée contre eux par le Tribunal de la Seine (Affaire Loewer et autres — v. journaux du 18 juillet 1917).

Dans les usines de guerre de la région parisienne, le Contrôle de la main-d'œuvre n'a relevé qu'un seul cas, d'ailleurs insignifiant, d'intervention suspecte dans les grèves, il s'agit d'un conflit qui dura deux jours dans une petite usine du quartier de la Bastille. Au surplus, sur les 138 grèves connues de ces usines, 87 se sont produites spontanément et 40 seulement ont éclaté sous la pression exercée par d'autres grévistes; les 11 autres ont été des licenciements de précaution opérés par les patrons.

A la Chambre, le Ministre de l'Intérieur, M. Malvy, protesta contre les accusations de la presse de droite; il

donna lecture de ses instructions aux préfets, compara le chiffre de nos grévistes (environ 200.000) à celui des grévistes anglais (900.000) et Italiens (350.000), et montra que ses méthodes de police avaient réussi à éliminer les suspects et à rétablir l'ordre sans qu'il fût besoin de recourir à des répressions sanglantes contre la classe ouvrière.

Tout récemment (Chambre, séance du 18 septembre 1917) M. Painlevé, Président du Conseil, s'est solidarisé avec l'ancien Ministre en approuvant pleinement, à la tribune, la politique suivie par lui à l'égard des ouvriers, et il terminait son discours en disant : « S'il se trouvait des fauteurs de trouble pour profiter des difficultés ouvrières, pour énerver la volonté de la nation et compromettre la paix publique, la rigueur des lois s'appliquerait à eux... Mais je me refuse, et c'est là ce qui a semblé donner lieu à quelques malentendus, je me refuse à confondre ces manœuvres criminelles ou perverses avec les revendications, avec les réclamations légitimes formulées dans le cadre de la loi par nos populations laborieuses. »

La distinction établie par M. Painlevé est, en effet, indispensable à maintenir, si l'on veut juger impartialement la nature des conflits dont nous occupons. Il est incontestable que des gens suspects nationaux ou étrangers se sont mêlés aux grévistes, que des perturbateurs ou des espions ont profité de l'agitation ouvrière pour propager leurs doctrines ou servir leurs intérêts et détourner un mouvement économique en une agitation de politique défaitiste. Mais rien n'autorise à dire, ni que les grèves ont été dues à leur action, ni que les ouvriers ont voulu poursuivre un but autre que l'amélioration de leur condition économique. La grande enquête officielle ordonnée par M. Lloyd George l'a prouvé en ce qui concerne les ouvriers anglais. En ce qui concerne la France, c'est vers la même conclusion que nous feraient pencher nos modestes investigations.

Néanmoins, la légende trouva créance; un article, qui semble être un article d'agence, car nous le retrouvons dans quantité de petits journaux (le *Cri d'Alarme*, l'*Etoile*

*Financière, la Seine départementale, etc.)* déclare que les ouvriers se laissent mener par des agents ennemis. Cet article ajoute qu'il n'en saurait être autrement, car au point de vue économique, les grèves sont tout à fait injustifiées, les augmentations de salaires compensent largement la hausse de la vie et les ouvriers devraient être satisfaits de leur situation.

Cette affirmation ne peut être acceptée sans réserves. Nous allons précisément examiner dans quelle mesure les questions de salaires ont déterminé le mouvement gréviste, et pour bien saisir comment ces questions ont pu prendre l'importance qu'elles ont eue en fait, il nous faut d'abord rechercher comment le prix des choses nécessaires à la vie a été affecté par la guerre.

Quelques chiffres y suffiront.

## VII. — La Guerre et le Coût de l'existence.

A la veille de la guerre, diverses enquêtes sur le coût de la vie et le mouvement des salaires avaient été entreprises par les « Offices du Travail » de différents pays : France, Etats-Unis, Angleterre. D'après la plus récente, celle du Board of Trade de Londres, voilà quels étaient les indices caractérisant le mouvement des prix au détail des denrées alimentaires (tableau n° 1).

La hausse du coût de la vie s'était fait particulièrement sentir depuis 1900. Le Board of Trade de New-York, prenant l'année 1900 pour base de son index, donnait les chiffres suivants pour 1912 :

France . . . . .	115	Belgique . . . . .	132
Allemagne . . . . .	130	Australie . . . . .	116
Angleterre . . . . .	115	Autriche . . . . .	135

La déclaration de guerre provoqua partout une hausse brusque : c'était à qui ferait ses provisions comme pour un siège, même chez les neutres.

Au bout de quinze jours, une baisse se produisit, sauf chez les belligérants, puis la hausse un instant reprit pour

**Rapport du Board of Trade anglais sur les revenus des classes ouvrières et le coût de la vie (1913)**

(Voir : *Bulletin statistique générale de la France 1913-14*, page 156)

**Indices caractérisant le minimum des prix au détail des denrées alimentaires**

	1900	1905	1910	1911	1912
Royaume-Uni. 23 denrées à Londres...	100	103	109	109	115
Autriche ..... 14 — à Vienne....	—	108	126	128	135
Hongrie ..... 48 — D/22 villes.....	—	122	129	137	
Belgique..... 11 — 16 — .....	—	110	122	128	132
France ..... 25 — Paris.....	—	097	104	117	116
Allemagne.... 13 — Vil. principal.	—	114	127	128	130
Pays-Bas..... 23 — 6 villes.....	—	102	115	117	123
Norvège..... 26 — à Christiania..	—	100	108	111	119
Etats-Unis.... 15 — 39 villes.....	—	113	140	139	
Australie..... 14 — Vil. principal.	—	107	110	136	

ne plus s'arrêter. Dans certains pays l'impossibilité d'exporter eut pour conséquence de maintenir à un taux assez raisonnable le prix de certaines denrées, comme la viande, les pommes de terre, les céréales; ce fut le cas pour la Russie. La plupart des belligérants se mirent d'ailleurs à interdire ou à réglementer la sortie des denrées alimentaires.

Un peu partout aussi, on taxa les produits, on fixa des prix limites et quelquefois cette réglementation parut aboutir à des résultats favorables; c'est ainsi que les statistiques allemandes qui montrent le niveau des prix des aliments supérieurs de 82 0/0 en novembre 1914 à ce qu'il était en juillet 1914, accusent une baisse de 3 0/0 si on le compare au taux de novembre 1914. (Voir l'étude publiée par le Bureau of Labour des Etats-Unis : *Foreign food prices as affected by the war*, qui porte sur les six premiers mois de la guerre et sur 18 pays d'Europe.)

Il n'est pas inutile de considérer de plus près les chiffres relatifs à quelques pays particuliers. En Angleterre, le cours au détail des denrées alimentaires s'était élevé de 45 0/0 en janvier 1916, par rapport à juillet 1914, et cette hausse a successivement atteint 50 0/0 en avril 1916 et 84 0/0 en

décembre, portant principalement sur les denrées les plus usuelles : viande, beurre, fromage, pommes de terre, etc.

L'indice des prix de gros construit par le *Board of Trade* et basé sur 47 articles est de plus en plus élevé; l'année 1900 étant prise pour base, cet indice monte :

En 1913 à .....	116,5
En 1914 à .....	117,2
En 1913 à .....	143,9
En 1916 à .....	186,5

En 1916, par rapport à 1915, l'augmentation est de 23 0/0 sur les denrées alimentaires, de 42 0/0 sur les métaux et charbons, de 60 0/0 sur les textiles.

La *Labour Gazette* donne régulièrement un indice des prix de 23 denrées alimentaires courantes (année de base 1900); nous croyons utile de le reproduire en face de l'indice de Sauerbeck, construit avec un plus grand nombre d'articles, industriels et alimentaires (année de base 1900).

INDICE DE LA « LABOUR GAZETTE »		INDICE DE SAUERBECK	
1905 .....	102,8	1914 1 <sup>er</sup> trimestre	115,5
1910 .....	109,4	— 2 <sup>e</sup> —	111,7
1914 1 <sup>er</sup> semestre.....	117,6	— 3 <sup>e</sup> —	122,6
— 2 <sup>e</sup> — .....	127,2	— 4 <sup>e</sup> —	117,8
1915 1 <sup>er</sup> trimestre.....	121,4	1915 1 <sup>er</sup> —	136,7
— 2 <sup>e</sup> — .....	127,3	— 2 <sup>e</sup> —	145
— 3 <sup>e</sup> — .....	134,5	— 3 <sup>e</sup> —	145,8
— 4 <sup>e</sup> — .....	141,7	— 4 <sup>e</sup> —	155
1916 1 <sup>er</sup> — .....	148	1916 1 <sup>er</sup> —	173
— 2 <sup>e</sup> — .....	156,3	— 2 <sup>e</sup> —	181,8
— 3 <sup>e</sup> — .....	162	— 3 <sup>e</sup> —	181,3
— 4 <sup>e</sup> — .....	180,6	— 4 <sup>e</sup> —	202,7
1917 1 <sup>er</sup> — .....	191,9		

En Allemagne et en Autriche, le coût de l'existence ne s'est pas élevé ni moins haut ni moins rapidement, au contraire. Dès janvier 1915, les prix marquaient en Alle-

magne une hausse de 30 0/0 sur ceux de juillet 1914, atteignant surtout les denrées alimentaires : viande, légumes secs, pommes de terre, farine, etc.

En Autriche, à la même époque, voici quelle hausse avaient subi certaines denrées, par rapport à juillet 1916 :

Farine .....	127 0/0	Beurre .....	25 0/0
Pain de seigle ...	50 0/0	Bœuf .....	19,5 0/0
Pain de froment	56 0/0	Porc .....	11,9 0/0
Riz .....	36 0/0	Choucroute .....	17 0/0
Lard .....	38 0/0		

L'indice général des prix était de 21 0/0 plus élevé en janvier 1915, de 78 0/0 en juin de cette même année qu'en juillet 1914. Les statisticiens allemands ont dressé des budgets de familles comparatifs intéressants à connaître. Voici le taux des dépenses moyennes en nourriture pour une famille de quatre personnes (par semaine et en marks) :

1914 juillet .....	25,12	ce qui fait monter	
— septembre.	26,14	l'indice à .....	104
— novembre..	27,86	.....	111
1915 janvier ...	29,65	.....	118
— mars .....	32,90	.....	131
— mai .....	36,49	.....	141

soit indice de base 100

Voici maintenant le taux comparatif des dépenses d'alimentation d'une famille de cinq personnes pendant un mois :

REVENU MENSUEL	DÉPENSES D'ALIMENTATION		AUGMENTATION pour cent
	en Avril 1914	en Avril 1917	
100 à 200 mark.....	86,90	152,	75
200 à 300 — .....	97,15	174,95	79
300 à 400 — .....	98,25	184,55	88
400 à 500 — .....	113,95	223,70	96
plus de 500 mark.....	120,40	229,90	90

Nous avons emprunté ces chiffres au *Bulletin de la Statistique générale de la France* (1914-15, page 232, et octobre 1916, page 158). Pour terminer avec les Empires Centraux, donnons l'indice des prix au détail des denrées alimentaires à Berlin et à Vienne, jusqu'à la fin de 1916, juillet 1914 étant pris pour base égale à 100.

	1914		1915		1916	
	Berlin	Vienne	Berlin	Vienne	Berlin	Vienne
Janvier.....	»	»	131	121	188	»
Avril.....	100		156	165	200	210
Juillet....	100	100	169	173	217	»
Octobre.....	116	104	193	217	229	276

Le prix de la vie en France, après s'être modérément élevé au cours de la première année de guerre, a subi depuis, une hausse considérable. Ici encore, nous nous bornerons à donner des chiffres. Voici ceux qu'a recueillis la statistique générale de la France, ils résultent d'une enquête faite auprès des maires des villes de plus de 10.000 habitants et portent sur treize denrées usuelles dont on a pris la moyenne à coefficients; ces données sont naturellement un peu grossières en raison des divergences d'appréciation de ceux qui les fournissent, mais elles indiquent cependant bien le rythme du mouvement de hausse.

	France	Nord	Est	Sud-Est	Midi	Ouest
1 <sup>er</sup> trimestre 1911.	1014	1059	1002	1105	1015	593
3 <sup>e</sup> — 1913.	1020	1043	989	1035	1038	965
3 <sup>e</sup> — 1914.	1004	1089	988	1018	988	942
1 <sup>er</sup> — 1915.	1105	1160	1106	1113	1090	1066
2 <sup>e</sup> — 1915.	1235	1279	1205	1231	1261	1197
1 <sup>er</sup> — 1916.	1336	1415	1276	1327	1358	1270
2 <sup>e</sup> — —	1379	1450	1311	1394	1403	1388
3 <sup>e</sup> — —	1420	1451	1379	1456	1456	1363



1° Les denrées considérées sont : pain, viande, lard, beurre, œufs, lait, froment, pommes de terre, haricots, sucre, huile, pétrole, alcool à brûler.

Voici les explications que donne, au sujet de la construction de cet indice, le *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, auquel nous l'empruntons :

« Comme lors des enquêtes précédentes, on a calculé des nombres indices en tenant compte des prix des treize denrées principales, chacune d'elles étant affectée d'un poids déterminé de manière à tenir compte de son importance relative dans la consommation courante.

« On a pris pour base, dans la détermination de ces poids, les quantités annuellement consommées par une famille ouvrière de quatre personnes, qu'on a déduites des observations faites sur des budgets de familles ouvrières vivant à Paris.

« A ces quantités on a appliqué successivement les prix unitaires fournis par les différentes villes et l'on a fait, dans chaque cas, la somme des produits partiels obtenus. »

Pour Paris, on s'est livré à la même recherche, en voici les résultats d'après le *Bulletin du Ministère du Travail* (novembre 1916) :

*Bulletin du Ministère du Travail*, septembre-novembre 1916

A Paris, indices calculés sur 13 denrées

	INDICE	Augmentation pour cent
Juillet 1914 .....	1075	0
Janvier 1915.....	1295	22
Avril — .....	1230	16
Juillet — .....	1288	22
Octobre — .....	1266	20
Janvier 1916.....	1439	37
Avril — .....	1423	35
Juillet — .....	1387	32
Octobre — .....	1451	38

Enfin, nous trouvons des données plus concrètes dans le dernier rapport annuel du Magasin de Gros des Coopéra-

tives de France, publié en vue de son Assemblée générale du mois d'octobre. Elles rendent compte de la hausse des prix de gros :

**Coût de la vie pendant la guerre**

DENRÉES	Prix d'achat du M. D. G.		ÉVAL. APPROX. faite par nous de la hausse en %
	En Mai 1914	PRIX MOYEN de Mai 1916 à Mai 1917	
Alcool à brûler . .	43 50	256 »	490 %
Biscuits . . . . .	112 »	215 »	92 —
Cafés Santos . . .	291 »	309 »	6 —
Chicorée . . . . .	38 »	197 »	420 —
Chocolat . . . . .	209 »	313 »	52 —
Haricots blancs . .	49 »	141 »	187 —
Homards . . . . .	75 »	105 »	46 —
Huile d'arachide . .	96 »	224 »	133 —
Lentilles . . . . .	54 »	127 »	135 —
Pâtes alimentaires	65 »	106 »	63 —
Pruneaux 90/100 . .	76 »	191 »	150 —
Riz Saïgon . . . . .	35 »	82 »	134 —
Sacs d'emballage .	21 50	54 50	150 —
Sard. imp. 13m/m.	28 »	50 »	80 —
Sarrazin . . . . .	23 50	34 »	45 —
Sauce tomate . . .	42 »	100 »	140 —
Sucre cristallisé . .	60 »	125 50	112 —
Tapioca . . . . .	60 »	146 »	140 —
Thon français 1/4.	39 »	62 »	59 —

(Les pourcentages de ce tableau ne sont qu'approximatifs; ils ne figurent pas dans le rapport du M. D. G.)

Enfin, nous pourrions étudier ici des budgets ouvriers réels d'après des documents particuliers (livre de dépenses

tenu depuis dix ans par une lingère à domicile). On y verrait sur le vif combien les difficultés de la vie ont augmenté pour les salariés qui ne touchent que des salaires moyens et qui sont la majorité.

Nous n'avons pas à rechercher ici les causes de la vie. Il faut signaler cependant celle qui apparaît le plus aux ouvriers et qui contribue à faire naître dans leur esprit l'exaspération qui peut les conduire à la grève. C'est la précipitation avec laquelle, au moindre prétexte, les commerçants au détail élèvent leurs prix de vente. Annonce-t-on un impôt nouveau, une taxation prochaine, une restriction quelconque? Vite, le détaillant majore son prix; puis, quand la mesure annoncée se réalise, il le majore encore. D'autre part, dès qu'une augmentation de salaires se produit dans une usine ou une localité, on voit les restaurateurs d'alentour élever sans raison plausible le prix des repas ou des portions. De même, à mesure que la population ouvrière s'accroît, le prix des logements garnis est augmenté.

A Saint-Etienne, des chambres qui, avant la guerre, valaient 20 francs par mois, se louaient 50 francs en 1916 à une seule personne et 80 francs à deux locataires alternatifs. On connaît, en effet, la pratique, trop répandue, et qui consiste à louer la même chambre, le même lit, à deux individus ou à deux couples, dont le travail n'a pas lieu aux mêmes heures; le lit se trouve ainsi constamment occupé et le profit est presque doublé.

Les documents que nous venons de donner suffisent à montrer à quelles difficultés de vie ont été en butte les ouvriers depuis trois ans. Les salaires ont pu augmenter, ils n'ont pourtant pas pu hausser aussi vite que le prix de la vie. D'autre part, l'absorption par les usines d'un très grand nombre de femmes astreintes à de longues journées a bouleversé l'économie ménagère de nombreuses familles; la femme vivant hors de chez elle, l'entretien de son ménage lui est devenu coûteux.

Ces faits expliquent donc fort bien les deux revendications pour lesquelles les ouvrières se sont mises en grève au début de l'année. Elles réclamaient l'indemnité de cherté

de vie pour parer au renchérissement, la semaine anglaise pour pouvoir reprendre contact avec leur intérieur.

Les questions de salaires ont été déterminantes jusqu'ici dans les grèves; nous nous en rendrons mieux compte en étudiant ces salaires en eux-mêmes ainsi que les abus auxquels ils ont pu donner lieu.

### VIII. — Les Causes des Grèves — Salaires et Vie chère.

Les salaires ont, en général, bénéficié d'une hausse au cours de la guerre. Mais dans quelle mesure? L'opinion ne s'est-elle pas exagéré les gains que l'usine de guerre procurait aux ouvriers? S'est-on rendu compte que le taux des salaires devait être apprécié en fonction du pouvoir d'achat de la monnaie? A-t-on suffisamment remarqué qu'à côté des salaires relativement élevés, il en subsistait de moyens et même de très bas? etc. Telles sont les questions dont l'objet doit être examiné ici.

Nous avons vu, en étudiant les grèves de l'industrie du vêtement, que les salaires avaient été diminués de 50 0/0 au début de la guerre, et qu'une véritable lutte fut nécessaire pour les ramener à leur taux normal. Cette réduction n'atteignait heureusement pas toutes les professions, ou du moins, elle ne s'y maintint pas et progressivement même une hausse très nette des salaires put être constatée.

Il faut remarquer que la guerre est survenue dans une période où les salaires avaient tendance à s'élever; on constatait le phénomène depuis 1910, comme on l'avait constaté déjà au cours de la période 1897-1900 et 1905-1907. En Angleterre, les documents statistiques du *Board of Trade* révèlent que la hausse de 1915 se poursuivit en 1916, et cela même dans les professions qui avaient déjà bénéficié de la hausse précédente. Fin 1916, on estimait à 6 millions d'individus la masse ouvrière à qui cette hausse avait procuré une moyenne de 7 fr. 25 d'augmentation par semaine; à ces bénéfices, il faut ajouter ceux résultant de la générali-

ou? en Angleterre?

sation des heures supplémentaires et de la disparition progressive du chômage. Au cours de la seule année 1916, les nouvelles augmentations de salaires avaient touché 3.400.000 ouvriers, auxquels on peut ajouter 1.500.000 travailleurs appartenant à des professions incomplètement recensées. L'augmentation moyenne au cours de cette année avait été de 4 fr. 25 par semaine et par tête; elle a touché presque toutes les catégories de travailleurs, mais surtout les hommes, et presque toutes les professions, mais surtout les mines, les textiles, la construction mécanique et navale. Dans un grand nombre d'établissements, dans les tissages en particulier, on a accordé à titre de bonis de guerre, des majorations de 5 à 10 0/0 sur les salaires.

Mais l'opinion semble s'être bien souvent exagéré les avantages que la guerre avait apportés aux ouvriers: parfois, les augmentations accordées ont été infimes. Le Syndicat des ouvriers mécaniciens en a cité plusieurs cas typiques (augmentation de 2 centimes et demi par heure); enfin, dès qu'une augmentation de salaire se produit dans une localité, les commerçants se hâtent de majorer le prix de leurs marchandises, et la vie reste tout aussi difficile pour les ouvriers.

Cependant, une forte partie de l'opinion paraissait assez disposée à suivre les auteurs d'une proposition de loi (MM. Jobert et Turmel en novembre 1916), demandant que les ouvriers des usines de guerre ne reçoivent que la solde militaire afférente à leur grade. On n'eût pas de peine à montrer tout ce qu'avait d'injuste et d'impraticable une telle proposition. En se plaçant sur le seul terrain financier, on pouvait démontrer, comme le fit le Ministre de l'Armement à la Chambre, que le système proposé coûterait plus cher à l'Etat que le régime actuel: l'entretien d'un soldat: habillement, nourriture, solde et accessoires, augmenté des allocations à sa famille, dépassé sensiblement le salaire moyen des ouvriers des usines de guerre. (Chambre, 27 janvier 1917.)

Pour quelques salaires vraiment très élevés payés à des spécialistes ou à des ouvriers de précision, il existe encore actuellement trop de salaires faibles. Comme exemples

d'ouvriers privilégiés on peut citer ceux de l' Arsenal de Vincennes, qui avant la guerre touchaient de 11 à 12 fr. 50 (ouvriers qualifiés) pour 8 heures 1/2 de travail, (7 francs pour les manœuvres) et qui, avant même la réglementation due au décret du 16 janvier 1917, voyaient leur salaire établi au-dessus de 1 franc de l'heure pour tous les hommes, et aller jusqu'à 1 fr. 65 pour les ajusteurs de précision.

Il y a lieu, d'ailleurs, quand on veut étudier les salaires, de distinguer entre les catégories professionnelles dans une même industrie. Parmi les mécaniciens travaillant aux obus, il faut distinguer les outilleurs et les usineurs; les premiers sont des spécialistes dont les salaires n'ont pas été diminués; les autres sont des manœuvres, mis au courant de l'emploi de l'outillage et payés aux pièces. Au début, ils fournirent une production intensive qui amena la diminution du prix des pièces. La révision des contrats industriels eut également pour conséquence une nouvelle diminution, et ce ne fut que par le surmenage que de hauts salaires purent être gagnés dans les usines de munitions (déclaration du Secrétaire de l'Union des Mécaniciens de la Seine, *Œuvre économique*, 10 janvier 1917).

On pourrait citer d'ailleurs des exemples de bas salaires ou de salaires diminués depuis la guerre. La Fédération des Métaux n'a cessé de les citer dans son Bulletin et de mener une active campagne pour les améliorer. (V. l'*Union des Métaux*, août-14 mai 1915; mai-déc. 1915; mai 1916.)

Au début de la guerre, il y eut dans l'industrie des métaux une véritable crise des salaires, la Chambre Syndicale patronale des Métaux de la Seine ayant voulu les abaisser de 1 fr. 25 à 0 fr. 75 l'heure. Elle y réussit, mais dans une mesure qui ne fut pas rendue publique; c'est ainsi qu'à une séance de la Chambre Syndicale patronale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs (*Temps*, 14 avril 1915) on répond à une demande formulée par l'Administration « que la communication des chiffres relatifs au taux des salaires ne serait pas sans inconvénients ».

La Fédération des Métaux (ouvriers) a suppléé à ce silence, et ses rapports aux Ministres de la Guerre et de

l'Armement nous apportent d'utiles indications. Voici quelques salaires payés à la fin de 1915 :

1° *Dans la région parisienne :*

Usine Brasier, à Ivry, paie 0 fr. 625 l'heure au lieu de 1 fr. 10 et 1 fr. 20 avant la guerre;

Moteurs « Le Rhône », paie 0 fr. 44 des pièces autrefois payées 0 fr. 60;

Usine Chamond, paie 5 francs par jour à des ouvriers mobilisés payés 12 francs par jour avant la guerre;

Maison Niclausse, donne 0 fr. 85 et 0 fr. 90 l'heure au lieu de 1 fr. 10 et 1 fr. 15;

Thomson-Houston, donne 0 fr. 57 l'heure au lieu de 1 franc et 1 fr. 10.

2° *En province :*

Au Creusot, on avait diminué les salaires de 15 à 25 0/0.

Usine Peugeot, paie 4 francs aux célibataires au lieu de 7 francs avant la guerre; 5 francs aux hommes mariés au lieu de 8 francs, pour une journée de 10 heures.

Compagnie Française des Métaux, à Castelsarrazin, payait indifféremment 0 fr. 35 l'heure tous ses ouvriers, spécialisés ou non, plus une prime journalière de 0 fr. 25 à 0 fr. 50;

Société Métallurgique du Périgord : avait adopté des salaires de base de 3 fr. 50 et 4 francs, avec prime quotidienne de 0 fr. 25 à 0 fr. 50;

Aux Aciéries de Firminy, la moitié des ouvriers ne réalisait pas plus de 4 à 5 francs par jour.

3° *Salaires de femmes :*

Montluçon. — Usines Saint-Jacques, Fonderie, modelage : les femmes gagnent 2 fr. 50 à 3 francs par jour.

Decazeville, elles gagnent 2 fr. 50 pour 10 heures de jour ou de nuit, plus une prime de 0 fr. 35.

Deville-les-Rouen. — Compagnie Française des Métaux : le même travail est payé davantage aux hommes qu'aux femmes, les retenues pour malfaçon sont plus fortes pour les femmes que pour les hommes. A la journée, elles font 11 heures à 0 fr. 225 l'heure.

A Imphy (Nièvre), les femmes employées à l'ajustage et à l'outillage font 10 heures à 0 fr. 30 ou 0 fr. 35; quelques-unes aux pièces réalisent de 4 à 5 francs de gain quotidien.

A Fumel, l'usinage des obus de 90 m/m leur rapporte 2 fr. 60 plus une prime de 0 fr. 40 pour dix heures de travail; aux pièces, leur salaire peut aller jusqu'à 5 francs.

A Bordeaux, dans la fabrication des boîtes métalliques, les femmes ne gagnent que 2 francs pour dix heures; aux pièces elles n'obtiennent que les deux tiers des gains masculins.

A Saint-Juery, on paie les salaires suivants :

Tours et machines : 3 francs pour 8 heures;

Manœuvres : 2 fr. 50 pour 10 heures;

Dégrossissage : 0 fr. 25 de l'heure;

Gaines : 0 fr. 30 de l'heure.

A Saint-Chamond, la Société de Marine et Homécourt emploie 1.700 femmes, qui travaillent dix heures pour des salaires de 3 fr. 50 à 4 fr. 50.

A Saint-Etienne, les femmes sont payées de 0 fr. 25 à 0 fr. 40 de l'heure, et subissent un surmenage tel, qu'il provoque les protestations de la Commission parlementaire en tournée d'inspection.

En 1916, les salaires se sont quelque peu améliorés, mais sans toutefois assurer aux intéressés des revenus très considérables. Le Syndicat des Métaux de Firminy publie (décembre 1916) le tarif des salaires des ouvriers de ses diverses spécialités; ils oscillent entre 4 fr. 50 et 6 francs par jour, à l'exception de quelques spécialistes, comme les fondeurs, qui touchent 8 francs par jour. A Paris, la Chambre Syndicale des ouvriers serruriers ne cessa de lutter pour le retour aux tarifs de salaires d'avant-guerre. En mai 1916, elle n'avait pas encore réussi complètement; des maisons travaillant pour la guerre donnaient encore, à cette date, des salaires horaires inférieurs de 0 fr. 15 à ceux de 1914.

L'enquête faite par la Fédération des Métaux et qui, fin 1916, avait obtenu des réponses de 26 grands centres industriels (Nantes, Bordeaux, Châtellerauld, etc.) montre que, pour des journées de 10 à 12 heures, les salaires minima

s'échelonnent de 3 fr. 30 à 6 fr. 60; les salaires maxima de 7 fr. 25 à 14 francs (ce dernier chiffre ne vise qu'une seule catégorie); les salaires moyens vont de 4 fr. 10 (Drôme) à 6 fr. 93 (Angers). La moyenne générale est d'environ 6 francs.

Les rapports du Contrôle de la main-d'œuvre au Ministère de l'Armement signalent de très nombreux cas où les salaires sont insuffisants, et relatent les efforts des contrôleurs en vue de les faire améliorer. Ainsi, dans la région de Lyon, le rapport de janvier 1917 signale que « dans les scieries et exploitations forestières, les salaires sont très bas et nettement insuffisants pour permettre aux ouvriers de ces entreprises de faire vivre leurs familles. Après intervention du service, quelques maisons ont consenti une légère augmentation, alors que les autres, en grande majorité, s'en sont tenues aux tarifs d'avant-guerre ». A Rouen (rapport de février 1917), les contrôleurs obtiennent des augmentations de salaires, mais qui « ne sont pas proportionnels à l'augmentation du coût de la vie ».

C'est, en effet, dans cette disproportion que gît tout le mal. Le coût de la vie, ainsi que nous l'avons vu précédemment, s'est élevé rapidement et sans arrêt; les salaires ont crû moins vite et d'une façon discontinue. L'argent n'a plus le même pouvoir d'achat, mais il faut du temps à l'opinion pour le reconnaître et pour s'apercevoir qu'un salaire de 10 francs, magnifique en apparence, ne donne à celui qui le gagne qu'une faculté de consommation assez médiocre.

L'insuffisance des salaires, très vivement ressentie, et qui, dès 1915, a provoqué dans tous les milieux ouvriers du mécontentement et de l'agitation, se complique encore du fait que les ouvriers constatent l'énormité des bénéfices de guerre réalisés par certaines entreprises. Les rapports parlementaires nous ont édifiés là-dessus. (Rapport Perchot au Sénat, 1916.)

Nous y renvoyons pour une étude plus approfondie de la question, nous bornant à citer, au hasard, quelques exemples pris, d'ailleurs, en dehors de ces rapports.

Les Forges et Aciéries d'Homécourt, société au capital de 28 millions, ont fait, en 1916, un bénéfice de 17.376.401

francs, alors qu'en 1915 ce bénéfice n'était que de 6.813.502 francs.

La Société des Forges et Aciéries de France a fait : 11.403.920 francs de bénéfices en 1916, contre 2 millions 723.000 francs en 1913-14 et 4.600.000 francs en 1914-15.

Les Tréfileries et Laminoirs du Havre, au cours de l'exercice 1915-16, ont réalisé un bénéfice de 8 millions 146.865 francs.

La Société des Moteurs Salmson, qui connut des grèves très vives en 1917, a été fondée en 1913; en 1916, elle avait gagné de quoi rembourser son capital, faire des réserves supérieures à ce capital, et se créer 21.728.000 francs de disponibilités.

Il suffirait de feuilleter le *Journal des Assemblées Générales* ou les débats parlementaires sur les bénéfices de guerre (hier encore, 23 septembre 1917, le discours de M. Brousse à la Chambre) pour trouver d'autres exemples.

On devine quelles réflexions les ouvriers peuvent faire en lisant ces chiffres. Leurs journaux les interprètent et les commentent. Dans l'un d'eux, le *Jura* (24 septembre 1916), une étude sur les salaires et les bénéfices dans la fabrication des obus de 155 démontrait qu'un patron travaillant avec 10 ouvriers et produisant 100 obus par jour pouvait réaliser 400 francs de bénéfices quotidiens, tout en payant bien ses ouvriers, soit 12 fr. 50, ce qui, à eux dix, ne leur faisait récolter que 125 francs, moins du tiers des bénéfices du chef d'entreprise.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les ouvriers cherchent à améliorer leur situation. On sait, d'ailleurs, avec quelle difficulté ils y arrivent : lorsque des augmentations leur sont consenties, aucune mesure n'empêche les commerçants d'élever systématiquement leurs prix, dès qu'ils apprennent que les salaires ont été accrus. Peut-être le goût des consommations de luxe gagne-t-il aussi la classe ouvrière, dont l'éducation reste encore bien rudimentaire en ce qui concerne l'organisation de la dépense. On ne peut nier que l'augmentation des salaires n'ait, en partie, profité au commerce des vins; les cabarets des quartiers ouvriers sont fréquentés par la population

des usines, sans distinction de sexe. Divers indices de l'augmentation des consommations de luxe dans les classes ouvrières peuvent encore être signalés : ce sont les recettes des salles de spectacles (cinémas) attestées par l'augmentation du rendement de la taxe d'assistance publique, l'accroissement du chiffre d'affaires réalisées par certains rayons des grands magasins (bijouterie légère, parfumerie), la hausse des comestibles de choix sur les marchés des quartiers ouvriers, etc.... Pas plus qu'en temps de paix et qu'en période de salaires stationnaires, la majorité des ouvriers n'a montré un goût prononcé pour l'aménagement rationnel de la dépense et pour l'effort d'épargne. Peut-être même a-t-elle cédé à une sorte d'insouciance et d'attrait vers les jouissances immédiates qui semblent caractériser la psychologie populaire aux époques de crises ou de calamités publiques.

Cependant, il ne faudrait pas voir là l'unique cause de la lutte pour des salaires meilleurs. Beaucoup d'ouvriers se font une haute idée de la dignité qui convient à leur existence. Il faut citer ce mot d'un militant du Syndicat des ouvriers de Châtellerauld (*Bataille*, 24 mai 1917) déclarant ne vouloir obtenir que des salaires permettant de vivre et ne pas même exiger de quoi faire des économies. « Ce sera notre honneur, à nous les travailleurs, disait-il, d'avoir fait notre devoir et d'avoir les poches vides, à la fin de la guerre ».

Nous admettons volontiers que l'ouvrier ne se soit pas enrichi malgré la hausse des salaires, étant donnée la hausse plus rapide encore du coût de la vie. Mais il nous semble que les difficultés de l'existence eussent été de beaucoup atténuées si l'éducation des ouvriers avait été plus parfaite en ce qui concerne l'organisation de la dépense et la classification des besoins.

### IX. — Causes de grèves : Abus relatifs aux salaires.

A vrai dire, l'insuffisance des salaires ne frappe pas également toutes les catégories d'ouvriers et la hausse relative des salaires, que nous avons constatée, ne s'est pas produite d'une manière uniforme. Mais cette inégalité même n'a fait qu'ajouter au malaise des classes salariées.

Certaines industries ont réalisé, du seul fait de la guerre, d'importants bénéfices et ont pu céder plus facilement aux revendications de leurs ouvriers. Aussi a-t-on vu dans certains cas, les salaires doubler. D'autres industries, au contraire, moins favorisées par les circonstances, livrées davantage à l'esprit de concurrence ou travaillant pour des besoins d'urgence secondaire, n'ont pas vu leurs bénéfices augmenter aussi vite. Dans la première catégorie, on peut ranger les fabriques d'armes et munitions; dans la seconde, les industries du vêtement ou de l'article de Paris.

Ces dernières se sont vues dans la quasi-impossibilité d'accorder une hausse de salaires correspondant à la hausse du prix de l'existence; à plus forte raison n'ont-elles pu accorder les concessions faites par d'autres.

Il en est résulté un dénivellement des conditions d'existence dans la classe ouvrière et comme une rupture d'équilibre entre certains de ces éléments. Ouvriers à bas salaires et ouvriers à gains élevés ont continué à habiter les mêmes quartiers, à fréquenter les mêmes restaurants, à se servir chez les mêmes fournisseurs.

Mais le prix des loyers, des vivres, des objets de première nécessité, a subi une hausse, en partie due à des causes générales, mais due aussi en partie au désir des commerçants de profiter de l'enrichissement nouveau de leur clientèle. Les ouvriers les plus favorisés ont pu maintenir leur niveau de vie, les autres, concurrencés par eux dans leurs achats, ont vu s'aggraver, de ce fait, les difficultés de l'existence, payant plus cher et trouvant moins aisément à s'approvisionner. Il n'est pas douteux qu'il y ait là une cause très agissante de mécontentement et de malaise.

La crise des salaires à elle seule suffit à rendre compte

des grèves; mais il y a toujours, dans les conflits ouvriers, outre la cause fondamentale qui exerce sa pression continue, des motifs accessoires dont l'action est déterminante.

Les abus relatifs aux salaires constituent les principales de ces causes. Souvent, ils sont très réels; parfois aussi les ouvriers croient voir un abus là où il n'y a qu'une pratique justifiée, mais compliquée et mal comprise par eux.

L'application du tarif aux pièces donne lieu à des discussions fréquentes. Souvent la pénurie de matières premières ou de combustible est venue empêcher les ouvriers de produire autant qu'ils le désiraient et par conséquent de gagner le salaire aux pièces ou la prime de surproduction qu'ils escomptaient.

Le principal abus relatif au salaire aux pièces consiste dans une diminution du prix de façon parallèle aux progrès que les ouvriers réalisent dans le rendement de leur travail. La presse en a signalé de nombreux exemples. *Le Petit Parisien* (27 janvier 1916) expose le cas des ouvriers d'une usine de Grenoble qui travaillaient à la fabrication des gaines d'obus; on éleva de 700 à 1.000 pièces leur tâche minima, il en résulta une disparition de la prime de surproduction, qui fit tomber leur salaire quotidien de 7 fr. 50 à 4 fr. 50. *La Bataille* (15 janvier 1917) cite le cas des Usines Rateau à la Courneuve où les prix furent abaissés brusquement de 9 fr. à 7 fr. les mille pièces dans un atelier travaillant aux obus de 75.

Le changement brusque du mode de rémunération, passage du travail au temps au tarif aux pièces ou inversement, produit les mêmes effets, en outre, il éveille toujours la méfiance de l'ouvrier et complique l'effort qu'il doit faire pour se rendre compte de la justice de sa rémunération. Si l'ajustement n'est pas fait avec le plus grand soin, il peut en résulter un préjudice notable pour le salarié. Le fait se produisit dans la confection des masques de protection contre les gaz (mai 1916.)

L'inégalité des salaires entre les femmes et les hommes, entre les mobilisés et les civils a souvent produit des conflits. Certains patrons ont spéculé sur la crainte que pouvaient avoir les mobilisés d'être renvoyés à leur dépôt, les

récalcitrants étaient menacés de renvoi et continuaient à subir une inégalité contraire aux instructions du Ministre de l'Armement et choquante pour la justice.

Les retenues pour malfaçon et les amendes pour des raisons de discipline irritent aussi le personnel qui les subit dès qu'il soupçonne qu'on les lui inflige sans tact ou pour réaliser un profit à son détriment. Une circulaire du Ministre des Munitions (10 août 1916) a eu soin de prescrire qu'en aucun cas, ces retenues ne pouvaient avoir pour effet de faire tomber les salaires au-dessous du salaire courant régional tel qu'il est prévu par les décrets Millerand de 1899. Un texte un peu antérieur (20 juillet 1916) avait prescrit l'affichage des taux de salaires et de retenues.

Les amendes ne sont pas le seul moyen de frustrer l'ouvrier d'une partie de son salaire. Certaines maisons, dans l'industrie du vêtement en particulier et dans d'autres professions, paient à leurs nouveaux ouvriers la première quinzaine de travail à un prix inférieur à celui convenu lors de l'embauchage et s'arrangent pour renouveler souvent leur personnel (*L'Humanité*, 23 février 1916, à propos d'une fabrique de caoutchouc d'Ivry). D'autres maisons ne paient pas les primes et bonis qu'elles promettent ou imposent pour qu'ils soient acquis des conditions très difficiles à réaliser! Cette distribution de bonis là où elle a lieu prête à l'arbitraire, provoque des mécomptes et des récriminations.

Ailleurs, à certaines augmentations de salaires, on fait correspondre la suppression ou la diminution d'avantages accordés précédemment. *La Bataille* (27 mars 1917) cite une Compagnie qui supprime à ses ouvriers augmentés les tarifs à prix réduit sur les chemins de fer de banlieue qu'ils utilisent pour se rendre à l'usine. Ailleurs encore, on distingue entre ouvriers titulaires et ouvriers stagiaires pour restreindre l'application des tarifs obligatoires. Enfin, il est bien rare que les salaires ne soient pas diminués quand un outillage nouveau et plus productif est mis en œuvre; les ouvriers estiment que le progrès technique constitue une propriété commune de la nation, dont ils doivent recueillir une part. (*Bataille*, 24 janvier 1917, Jouhaux.)

L'obscurité des tarifs de salaires ou leur clandestinité,

leur complication, donne lieu aux soupçons des ouvriers et les amène parfois à la grève. Ainsi, aux Usines Gladiator, l'Etat désireux d'activer la production du fusil-mitrailleuse, accorde une prime de cinq francs par arme produite quotidiennement en sus du chiffre minimum de deux cents. La répartition de la part de prime réservée aux ouvriers se fait sans contrôle; or, la direction de l'usine, à tort ou à raison, a fréquemment exclu certains ouvriers de la répartition pour des causes diverses (retards, absences, etc...); elle a mis quelque lenteur à verser ce qui était dû, à répartir les excédents qui se trouvaient constitués par le fait que certains ouvriers quittaient l'usine avant d'y avoir accompli le stage d'un mois nécessaire pour participer au partage. A la date du 24 juin 1917, les primes versées à la maison G. se montaient à 524.000 francs, aucune comptabilité n'avait été communiquée aux ouvriers. Ils finirent par réclamer le contrôle de l'Etat et par porter plainte devant le Conseil des Prud'hommes de la Seine.

Ce recours à la justice, de préférence à la grève, s'est produit assez fréquemment. Il est à remarquer que l'extension des lois et décrets sur le minimum de salaire ne peut que multiplier ces procédures contentieuses, qui ont le grand avantage de ne pas interrompre le travail et de confier la solution des litiges industriels à des hommes impartiaux par métier. C'est ainsi qu'après la réglementation des salaires en vertu du Décret du 1<sup>er</sup> janvier 1917 du Ministre de l'Armement, un certain nombre de procès ont eu lieu : citons celui que 250 ouvriers des usines Leflaive, à Saint-Etienne, ont intenté à leurs patrons qui pendant trois mois les avaient payés à 20 0/0 au-dessous du tarif local. Déjà l'application des décrets Millerand dans les usines de guerre avait permis d'engager de semblables actions. Ainsi, les Aciéries de Firminy ayant imaginé de payer moins cher les mobilisés que les non mobilisés, et pour un même travail (0,525 au lieu de 0 fr. 70 l'heure), ses ouvriers lui firent un procès qu'ils gagnèrent. Le jugement très motivé (janvier 1917) énonce l'obligation pour le patron de payer le salaire normal et lui refuse le droit de distinguer entre la qualité de sursitaire ou de non mobilisé de ses ouvriers;

il ajoute qu'en fait les mobilisés, étant souvent obligés de travailler loin de la ville où ils sont domiciliés, subissent des frais supplémentaires qui justifieraient un sursalaire plutôt qu'une diminution.

Enfin, sans grève ni procès, bien des différends se sont résolus par la simple entente amiable des parties, quand les patrons ou les collectivités patronales ont consenti à « causer » avec les délégués des ouvriers ou de leurs syndicats.

La discussion a permis aux intéressés de mieux connaître leurs revendications ou exigences réciproques; chaque partie a pu mieux apprécier la situation de l'autre : difficultés de la vie matérielle de l'ouvrier, problèmes ardues à résoudre pour le patron dans l'établissement de ses prix de revient, etc.

Après discussion, l'entente s'est faite et dans beaucoup de cas, les Commissions mixtes constituées dans la corporation ont obtenu pour les ouvriers des améliorations qui ont aussitôt apaisé leurs velléités de « mouvement ».

Actuellement, on s'efforce de créer le plus grand nombre possible de ces commissions, telles qu'elles sont prévues par la loi du 10 août 1917 (v. Circ. du Ministre de l'Armement, 11 sept. 1917).

L'insuffisance des salaires, l'imprécision des tarifs et une même catégorie d'ouvriers dépendant d'usines différentes, telles ont été jusqu'ici les causes directes du malaise ouvrier.

Aussi, pour lutter contre les grèves, le Gouvernement crut-il de son devoir de s'attaquer au problème des salaires et d'imposer des tarifs de base aux industriels travaillant pour la guerre ou dans les fabrications connexes.

Il compléta cette réglementation en organisant l'arbitrage obligatoire, sanctionnée par la réquisition.

De même, il s'attaqua directement aux autres causes de grève d'abord en homologuant les contrats collectifs qui accordaient la semaine anglaise, puis en essayant de faciliter la vie et les consommations ouvrières, par l'organisation d'œuvres sociales à l'usine de guerre.

Ce sont ces divers modes d'intervention du gouverne-

ment qu'il nous reste à examiner avant de rechercher, pour conclure, quels sont les résultats et les conséquences des grèves.

### X. — La Réglementation des Salaires Son Application — Ses Résultats.

Quand on commença à organiser l'usine de guerre, il fallut d'abord se préoccuper d'assurer le salaire normal aux ouvriers des usines de l'Etat. Diverses circulaires du Ministre de l'Armement, lancées au mois d'août 1916, établirent un salaire normal pour la semaine de 49 heures et le complétèrent en allouant des primes qui portaient le salaire des manœuvres à cinq francs par jour. Les décrets Millerand (10 août 1899) sur le salaire courant régional furent déclarés applicables à ces ouvriers, les contrôleurs de la main-d'œuvre furent invités à établir ces salaires-types, non pas en dégagant simplement la moyenne des salaires régionaux de la profession, mais en considérant surtout les usines qui fonctionnent normalement et qui payent les meilleurs prix. Les ouvriers mobilisés devaient participer aux mêmes avantages que les autres.

Cette réglementation des salaires par région avait pour but non seulement d'améliorer le sort des ouvriers, mais de réaliser l'unité de tarifs et de supprimer la concurrence des prix entre les usines, qui engendre tant de mécontentement chez les ouvriers. La décision ministérielle du 16 janvier 1917 qui prescrit d'établir de tels tarifs, non plus seulement pour les établissements de l'Etat, mais pour tout le personnel travaillant à la fabrication des munitions et du matériel de guerre et placés sous le contrôle du Ministre de l'Armement, fut l'achèvement et la synthèse des mesures fragmentaires prises jusqu'alors.

La décision indique qu'il sera établi un salaire de base, uniforme pour tous les ouvriers d'une même spécialité, et calculé de telle façon qu'il assure « le minimum nécessaire à l'existence ». C'est le *salaire d'affûtage*; « *affûtage*, nous dit *la Bataille* (18 janvier 1917) est un néologisme qui veut

dire accord minimum sur le salaire au moment de l'entrée d'un ouvrier dans une usine. Le prix d'affûtage est celui qui est établi comme minimum pour tout débutant entrant dans la maison. »

A ce salaire minimum s'ajoutent des primes qui récompensent la productivité des travailleurs habiles. Le tarif aux pièces est calculé de façon à permettre à un ouvrier d'habileté moyenne d'atteindre normalement le salaire d'affûtage, plus un certain boni.

La décision du 16 janvier 1917 règle également la question des retenues pour malfaçon, celle du paiement dû à l'ouvrier en cas d'arrêt involontaire du travail; elle exige l'affichage des tarifs et l'emploi de feuilles de paie explicites. Le tout, sous la surveillance du contrôle de la main-d'œuvre, qualifié pour donner les interprétations nécessaires.

Cette réglementation était rendue nécessaire par l'insuffisance des décrets de 1899; ceux-ci ne prévoyaient que la constatation des salaires normaux et courants dans la région, mais aujourd'hui, toutes les conditions normales : volume des effectifs ouvriers, proportion de la main-d'œuvre étrangère, coût de la vie, etc..., sont bouleversées. Il fallait créer de toutes pièces des tarifs officiels, on s'y mit rapidement mais on évita d'édicter les tarifs simultanément dans un grand nombre de régions, afin de ne pas créer une agitation trop étendue. On chercha d'abord à bien étudier les usages locaux, à régler les conflits particuliers en litige avant de passer à la mesure d'ordre général. Le travail d'élaboration se poursuivit dans le calme et, au fur et à mesure que les tarifs s'établissaient, on constatait la formation entre ouvriers et patrons, de rapports cordiaux et la naissance d'un véritable esprit de conciliation. Les syndicats présentaient de part et d'autre leurs propositions que leurs délégués discutaient en présence et avec le concours des contrôleurs de la main-d'œuvre.

Le premier tarif élaboré fut celui de la région parisienne. A la fin de mai 1917, 21 tarifs étaient établis en province, fin août il y en avait 57, intéressant 39 départements, 75 0/0 des établissements et 18 0/0 du personnel travaillant aux

fabrications de guerre. Une vingtaine d'autres tarifs étaient en voie d'élaboration à cette date.

Ce sont des tarifs minima, constituant une protection pour les ouvriers les moins favorisés; ils mettent certains chiffres hors de discussion et fournissent une base à laquelle on se référera en cas de différend.

Ce sont des tarifs régionaux, en harmonie avec les conditions de la vie locale. Mais il faut observer que les besoins des ouvriers d'une même usine seront très différents, selon que ces ouvriers sont fixés dans la région ou, qu'au contraire, ils y ont été transplantés, laissant au loin leur famille à l'entretien de laquelle ils doivent subvenir en partie. Les patrons doivent s'efforcer de résoudre ces situations par des systèmes de primes et d'allocations, ou encore, en organisant la consommation collective.

Ces tarifs enfin tiennent compte de la spécialisation professionnelle grâce à leurs nombreuses divisions et permettent de rétribuer l'ouvrier proportionnellement à sa valeur technique.

Le Ministre de l'Armement, M. Albert Thomas, dans une interview donnée au *Petit Journal* (17 janvier 1917), expliquait l'objet de cette réglementation et le bienfait qu'il en attendait.

Comment fut-elle accueillie et comment fut-elle appliquée?

Le principe même de la réglementation et l'institution de salaires minima ne souleva aucune critique. Les principaux reproches adressés à la décision du 16 janvier furent qu'elle n'instituait pas l'égalité de salaires entre hommes et femmes et qu'elle ne comportait pas de sanctions.

C'est dans l'application qu'elle souleva des difficultés. Dès que les tarifs sont publiés, des protestations s'élèvent contre leur insuffisance, ainsi que contre les classifications qu'ils introduisent parmi les ouvriers (Voir le *Conseiller Municipal*, 20 janvier 1917; *Le Journal du Peuple*, 25 janvier 1917; *La Bataille*, 27 mai 1917, les protestations du Syndicat des tôliers, des ouvriers des usines de guerre de Saint-Etienne, des charpentiers en bois de la Seine, etc...)

L'application des tarifs se fait bien souvent selon la let-

tre, mais non pas selon l'esprit de la décision ministérielle; il en avait été ainsi déjà de précédentes décisions, celle par exemple du 1<sup>er</sup> juin 1916, relative à la prime de 25 0/0 accordée aux manœuvres non spécialisés. (Voir *l'Eveil*, 9 septembre 1916.) Il en fut de même en 1917 et comme la réglementation avait une importance considérable, tant par son étendue que par son objet, comme elle visait directement à enrayer les grèves, il nous faut voir ici comment elle fut appliquée.

D'une manière générale, les tarifs et bordereaux de salaires sont désirés par le monde industriel, patrons et ouvriers, « qui les considèrent les uns et les autres comme des contrats de travail devant stabiliser leur situation respective ». (Rapport du Contrôle de la main-d'œuvre, région de Nantes, mai 1917, page 19.) Aussi voit-on des patrons pleins de bonne volonté qui, en attendant la publication du tarif de leur corporation, accordent des indemnités provisoires (Le Renard, à Alfortville).

Mais il en est d'autres qui tentent d'éluder la réglementation. Les uns refusent de s'y soumettre en arguant, par exemple, qu'ils sont en dehors de la circonscription d'application du tarif (Société Anonyme des Fonderies de Maizières, près Bourges) et il faut une sommation pour les réduire. D'autres, et ce sont les plus nombreux, veulent ignorer la décision ou tout en feignant de l'appliquer, la tournent, ou encore, usent de moyens dilatoires.

On tarde à élaborer les tarifs, on y introduit des distinctions peu explicables, on n'indique pas assez vite ni avec une précision suffisante aux ouvriers à quelle catégorie ils appartiennent (Compagnie Française des Métaux de Castelsarrazin). Ainsi, les ouvriers métallurgistes de Chalon-sur-Saône s'impatientent de voir que leur sort n'est pas encore réglé le 15 avril, trois mois après la décision du Ministre. Des impatiences plus précoces étaient déjà signalées en février (*Eveil*, 19 février 1917). A Nantes et à Saint-Nazaire où les bordereaux sont entrés en vigueur le 15 mars, le Contrôle de la main-d'œuvre signale qu'à la fin d'avril, les tarifs pratiqués ne sont pas encore en harmonie avec les minima prévus « le classement des ouvriers dans

les différentes catégories a été le plus souvent ébauché et fait, dans certains établissements, dans des conditions inacceptables. C'est ainsi qu'aux Chantiers de la Loire, à Nantes, la plupart des ouvriers de métier ont été classés soit dans la 2<sup>e</sup> catégorie, soit dans les petites mains ». Rapport d'avril, page 10 et avril, page 9.

A cette lenteur qui, d'ailleurs, est quelquefois due aux ouvriers (Lyon, cf. rapport du Contrôle) s'ajoute parfois l'obscurité du tarif et de la comptabilité des salaires établis de telle façon que les ouvriers ne peuvent se rendre compte du travail exécuté. (Usines Clément cf., *Journal du Peuple*, 28 novembre 1917.)

Mais le grand mal consiste dans le fait que des patrons appliquent des tarifs inférieurs à ceux du bordereau réglementaire. Ici, les cas sont trop nombreux; les journaux ouvriers en ont publié tous les jours des exemples, il faut se borner à en citer quelques-uns. En voici qui ont provoqué des grèves; dans la région de Paris, il en éclate deux le même jour pour cette raison (*Journal*, 18 octobre 1917); l'intervention du Contrôle de la main-d'œuvre et de la Fédération des métaux les apaisent; à Gentilly, la grève éclate aux usines Braunstein, qui paient leurs ouvriers 4 francs au lieu de 6 fr. 50 (*Le Pays*, 12 juin 1917). Les plaintes se font nombreuses et parviennent au Contrôle de la main-d'œuvre qui enquête et agit (affaire des menuisiers de Suresnes, avril 1917, affaire Panhard et Levassor, affaire Peugeot, mai 1917.)

Certaines usines appliquent bien le tarif, mais retirent des avantages concédés naguère; ainsi en est-il au Creusot. Le Syndicat des Métallurgistes de cette localité déclare ne pouvoir accepter les tarifs proposés, car « c'est tout juste s'ils arrivent au taux d'avant-guerre, qui constituait déjà à cette époque des salaires très inférieurs au taux courant de la métallurgie. » Ces tarifs étaient désavantageux parce qu'ils avaient entraîné la suppression de toute indemnité pour cherté de vie. (*Bataille*, 23 mai 1917.)

On discute aussi sur l'application des clauses secondaires de la décision ministérielle. Ainsi, en cas d'arrêt involontaire du travail (accident de machine, manque de



charbon), l'ouvrier doit toucher le salaire d'affûtage correspondant au temps d'arrêt. Beaucoup de patrons se bornent à donner en pareil cas une indemnité purement arbitraire, ou même ne donnent rien. De même quelques-uns refusent de payer la demi-heure de repos accordée pour le casse-croûte de nuit.

L'application de la décision du 16 janvier aux femmes a entraîné des abus spéciaux. Certaines maisons ne se décident à leur donner le salaire minimum de 0 fr. 65 l'heure qu'après de longues semaines et seulement après citation en justice (affaire des usines de la rue Hourel, à Bagnolet; *Bataille*, 8 avril 1917). Dans d'autres, on congédie celles qui réclament (*Journal du Peuple*, 17-18-17); le fait se serait produit dans les usines du sénateur Cauvain, qui payait ses ouvrières 3 fr. 50 et en congédia 75 d'un coup parce qu'elles avaient réclamé un meilleur salaire (*Courrier du Parlement*, 17 avril 1917.)

Tous ces abus disparaissent peu à peu, devant l'attitude ferme des ouvriers et la vigilance du Contrôle de la main-d'œuvre. Souvent, les Syndicats et groupements ouvriers s'élèvent contre « la mollesse » des contrôleurs de la main-d'œuvre et les rendent responsables de l'insuffisante application du règlement. En réalité, le contrôle écoute les plaintes qu'il reçoit de la part des ouvriers, mais bien souvent il les reconnaît mal fondées (rapport de février 1917); il intervient, quand il y a lieu, pour faire appliquer le tarif et oblige même les maisons qui y ont contrevenu à verser aux ouvriers tout ce dont elles les ont frustrés (affaire Slave frères, à Lyon, quatorze ouvriers ont eu ainsi à toucher des sommes de rappel allant de 400 à 480 francs. Rapport d'avril 1917.)

Au total, il semble qu'on puisse dire que les résultats de la réglementation des salaires par voie d'autorité ont été heureux. Partout une amélioration sensible, quoique lente parfois (Toulouse), est constatée dans les salaires; ce sont principalement les femmes et les manœuvres non professionnels qui en bénéficient; les très bas salaires sont relevés; les salaires supérieurs aux minima fixés se maintiennent; on constate que les salaires courants se sont établis



au-dessus des tarifs réglementaires, sans qu'on ait eu besoin de recourir à la procédure compliquée de la revision.

La réglementation a exercé une répercussion sur les industries non visées par elle, ainsi les industries travaillant pour les besoins de la guerre autres que ceux dont s'occupe le Ministère de l'Armement ont vu leurs salaires fixés et relevés, depuis janvier 1917. On s'est alors décidé à créer le 25 avril une Conférence interministérielle des tarifs de salaires, chargée d'examiner les conséquences que peuvent avoir les tarifs de salaires établis pour les usines de guerre sur les tarifs pratiqués dans d'autres industries, ainsi que d'étudier les diverses questions concernant les ouvriers mobilisés et sursitaires. Cette Conférence a réglé des questions de salaires dans le bâtiment, la sellerie, la confection des masques, les constructions navales, etc. Elle a invité tous les départements ministériels à fixer des bordereaux régionaux et à imposer ces tarifs unifiés dans leurs marchés. Enfin, elle a émis le vœu de voir la procédure d'arbitrage étendue à toute l'industrie.

La réglementation des salaires, en effet, est matière d'arbitrage. L'arbitrage est nécessaire pour élaborer des tarifs soit en prévision, soit comme conséquence d'une grève. Il était donc tout naturel qu'on en vint à l'instituer pour étayer la construction des tarifs de salaires minima obligatoires.

Nous allons donc examiner principalement, parmi les mesures prises ou encouragées par le Gouvernement pour enrayer les conflits du travail, l'institution de l'arbitrage obligatoire en temps de guerre.

## **XI. — L'intervention du Gouvernement dans les Grèves — L'Arbitrage. Les Mesures Préventives.**

L'intervention du Gouvernement dans les grèves n'est pas un fait dû à la guerre. Il est inutile de rappeler les essais de conciliation ou de contrainte auxquels il a re-

cours en pareil cas, en temps de paix. A l'époque actuelle, le problème est plus compliqué et l'action gouvernementale doit s'opérer avec tact. Cependant, les pouvoirs de l'Etat se trouvant très renforcés, le patriotisme des patrons ainsi que des ouvriers se trouvant mis en cause, il semble que cette action soit assurée d'une efficacité plus grande.

Au cours des grèves de l'habillement ou des munitions, on a vu les Ministres jouer eux-mêmes le rôle de magistrats conciliateurs; quand la simple persuasion ne réussissait pas, des actes d'autorité intervenaient; lois, décisions, réquisitions.

On se rappelle la grève des tramways de décembre 1916. Le Ministre de l'Intérieur brisa la résistance de la Compagnie qu'il estimait injustifiée, en menaçant de mettre l'entreprise sous séquestre. Le Ministre de l'Armement a maintes fois déclaré sa prédilection pour les solutions conciliantes et pour l'arbitrage, sanctionné par la réquisition si besoin est. (Interview donnée au *Petit Parisien*, 12 janvier 1917.) Il a fait souvent appel à la loyauté et à la raison des ouvriers. Ainsi, au cours de la grève Panhard et Levassor, le 17 janvier 1917, il faisait placarder une affiche « Aux ouvriers et ouvrières des Etablissements Panhard et Levassor » dans laquelle il informait les grévistes que des salaires minima allaient être fixés et appliqués, le Ministre s'engageait à reviser les salaires contestés, en retour, il faisait appel au patriotisme et au sentiment du devoir des ouvriers pour reprendre le travail. La grève se terminait le lendemain.

Quelques jours plus tard, brusquement et sans préavis, sans user du récent décret sur l'arbitrage, les ouvrières de l'usine Schneider, à Harfleur, se mettaient en grève. Dans une très noble adresse, le 24 janvier 1917, le Ministre rappelait les grévistes à plus de sagesse; aussitôt 1.200 d'entre elles sur 2.000 reprennent le travail, les bordereaux de salaire sont établis par les soins des contrôleurs et le calme revient.

L'action des contrôleurs de la main-d'œuvre en vue d'apaiser ou de prévoir les conflits est d'ailleurs incessante; ils assistent aux réunions syndicales des patrons ou des ou-

vriers et fréquemment ils obtiennent d'heureux résultats dont les rapports mensuels du contrôle apportent de nombreux témoignages.

Dans les industries non soumises à ce contrôle, l'agitation a été calmée par les inspecteurs du travail, par les préfets, par le Ministre lui-même. C'est le Ministre de l'Intérieur lui-même qui s'entremet entre ouvriers et patrons pour apaiser la grève parisienne du vêtement. On trouvera dans le *Journal de la Fédération de l'Habillement* (juillet 1917) le récit détaillé, fait par le Secrétaire de la Fédération, des entrevues qui eurent lieu à ce sujet à l'Intérieur.

En même temps que le Gouvernement recherchait la conciliation, il s'opposait à toute agitation exagérée, comme à toutes manœuvres suspectes. Bien des réunions sont dissoutes ou empêchées; parfois la police locale se montre-t-elle un peu susceptible et arrête-t-elle des réunions anodines; les syndicats ouvriers protestent, naturellement avec véhémence, mais l'agitation ne se développe pas et la conciliation y gagne.

On avait compris cependant que la conciliation serait grandement facilitée, si on créait des organes spéciaux et permanents pour y procéder chaque fois qu'il serait nécessaire. C'est ce qui amena le Ministre de l'Armement à rendre son décret du 17 janvier 1917 relatif au règlement des différends collectifs entre patrons et ouvriers libérés de toute obligation militaire dans les usines de guerre, décret que vient de compléter un texte du 18 septembre.

Il commence par interdire de rompre le contrat de travail sans avoir eu recours à la conciliation et à l'arbitrage. Il crée des commissions mixtes permanentes dans chaque région, qui sont saisies des différends par le Contrôle de la main-d'œuvre. La Commission convoque les parties, tente la conciliation et, si elle n'y réussit pas, prononce une sentence arbitrale qui devient obligatoire. Les salaires qui peuvent être dus en vertu de cette sentence sont avancés par l'Etat et retenus ensuite sur le paiement des marchés. En cas de résistance à la sentence, les usines peuvent être réquisitionnées et le personnel mis à la disposition de l'autorité militaire. Une disposition remarquable du décret

est celle qui permet au Ministre d'étendre à toute une région la sentence rendue pour une affaire spéciale.

Ces conclusions sont délicates à constituer; il faut y placer des hommes qui jouissent de la confiance des deux parties et qui n'aient aucun intérêt engagé dans les conflits. Cependant, on en a créé dans la plupart des régions, quelques-uns seulement (Paris, Lyon, Marseille, Le Havre) ont fonctionné. Le Comité de la Seine, composé de dix conseillers prud'hommes, est subdivisé en section des produits chimiques et section des métaux, et se subdivisera davantage encore. Il donne des avis sur l'interprétation des tarifs, et les complète d'accord avec les représentants de la profession et sous réserve de l'approbation du Ministre; il détermine les types d'essais pour le classement des ouvriers dans les diverses catégories.

L'arbitrage obligatoire a rencontré des résistances. Il déplait aux patrons qui désirent garder la maîtrise des tarifs de salaires. Il effraie les ouvriers jaloux de leur droit de grève. La presse ouvrière critiqua vivement le décret du 17 janvier, allant même jusqu'à conseiller aux travailleurs le refus de s'y soumettre (*Journal du Peuple*, 22 janvier 1917) et menant une vive campagne contre l'institution nouvelle. Certains militants, tout en faisant leurs réserves, (Jouhaux, voir *Journal du Peuple*, 19 janvier 1917) déclarent accepter provisoirement le décret, mais expriment leur préférence pour le système des délégués d'atelier — lequel, à vrai dire, n'est nullement incompatible avec l'arbitrage. D'autres protestent surtout contre l'article 2 du décret, qui permet l'intervention de l'autorité militaire dans les conflits des ouvriers. (*Cri du Peuple*, janvier 1917.)

Cependant les Commissions se sont mises à l'œuvre, celle de la Seine, a, jusqu'ici, concilié plus de cinquante différends. Elle vient, pour la première fois, de prononcer une sentence arbitrale dans les grèves parisiennes de l'aviation, qui mirent en mouvement 50.000 ouvriers et durèrent environ huit jours (20-27 septembre). Au cours du mois de septembre, les ouvriers de l'aviation demandèrent une augmentation de salaires. La Commission de la Seine fut saisie, ne put concilier les parties et prononça une sentence

qui fut acceptée partout. Cependant, au lieu de reprendre le travail — interrompu seulement par la grève des « bras croisés » les ouvriers quittèrent les usines. (1)

Un industriel de l'aviation que nous avons pu interroger nous a dit son étonnement d'une pareille attitude, il occupe 900 ouvriers dont 600 se sont mis en grève sans le prévenir et sans même formuler aucune revendication,

---

(1) Les récentes grèves de l'aviation confirment les observations présentées dans ce rapport. Nous résumons ci-dessous une note relative à ces grèves et présentée au Comité d'études par M. Glay.

Les grèves naissent d'une demande en élévation de salaires formulée en mars 1917. L'établissement atteint déclare qu'il acceptera si les salaires sont unifiés dans toute la profession sur la nouvelle base proposée. Les Conseils syndicaux élaborent des tarifs (juin 1917), mais l'entente ne pouvant se faire, le Comité d'arbitrage de la Seine intervient et rend une sentence, le 23 septembre, qui accorde notamment des avantages spéciaux aux ouvriers qualifiés chargés des travaux qui ne peuvent être exécutés aux pièces.

La sentence, qui laissait sans solution bon nombre de points litigieux, fut froidement accueillie. La grève éclata. Entre temps, on avait eu l'occasion de discuter à la Chambre la question des marchés passés par l'Etat avec les industriels de l'aviation et des bénéfices réalisés par ces derniers. Les ouvriers avaient trouvé dans ces débats des arguments à l'appui de leurs revendications.

Le *Journal officiel* du 25 septembre (p. 2414 et suiv.) révèle, il est vrai, des faits assez graves :

Le Ministre de la Guerre déclare que, pressé par la nécessité, il a dû subir les conditions des industriels et qu'il n'a signé les contrats que « contraint et forcé ».

Le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Aviation, ayant constitué une Commission d'évaluation du prix de revient des moteurs d'aviation a vu décliner par les fabricants de moteurs l'invitation qu'il leur adressait de participer aux travaux de cette Commission. Une lettre officielle de refus, adressée au Ministre par le Syndicat des Constructeurs est lue à la tribune (13-VII-1917).

Le S. S. E. rend compte des efforts accomplis par lui pour réduire les prix des fournitures d'aviation et indique qu'il a pu obtenir des réductions de 10 à 20 0/0.

Le Président de la Commission des marchés signale les résistances opposées par toutes les usines d'aviation aux efforts de la Commission pour se documenter et pour imposer des conditions moins onéreuses à l'Etat. Ces résistances sont favorisées par la nécessité dans laquelle se trouve l'Etat de faire face à des besoins urgents. Il signale de nombreux cas de prix indûment exagérés : Renault, Peugeot, Hispano-Suiza, etc. Sur cette dernière maison, M. Brousse fournit des détails montrant les bénéfices considérables réalisés par elle, dans des marchés que la Commission des contrats a déclarés « inacceptables ». Au sujet de la maison « Gnome et Rhône », il produit des bilans révélateurs de cette Société, qui réalise un bénéfice moyen de 3.224 francs sur des moteurs dont le prix de revient n'atteint que 8.876 francs. Détails analogues sur la Société Salmson.

« Il est facile, ajoute-t-il, de saisir le raisonnement des ouvriers inquiets de la non-réalisation de leurs revendications, quand les bénéfices de leurs maisons vont grandissant sans cesse. »

Le 26 septembre, une entrevue eut lieu au Ministère de l'Armement entre les délégués des syndicats ouvriers, les patrons atteints par la grève et le Ministre, M. Loucheur. La reprise du travail fut décidée, en réponse à la promesse formelle du Ministre de résoudre le différend en s'abouchant avec les organisations patronales et ouvrières.

Actuellement, les pourparlers continuent (5 oct. 1917.)

il payait d'ailleurs des salaires supérieurs à ceux qui ont fait l'objet de la sentence arbitrale. A son avis, il y a chez les ouvriers une hostilité systématique contre l'arbitrage et c'est pour le déconsidérer qu'ils se sont mis en grève après la sentence de la Commission.

Il rend les délégués ouvriers responsables de cette attitude et déplore que ces délégués, au lieu d'être choisis par les patrons, soient élus par la C. G. T. dit-il.

C'est précisément cette question des délégués d'ateliers qui semble avoir amené et envenimé le différend. Le Secrétaire de la Fédération des Métaux l'a déclaré aux journaux (28 septembre 1917). « Les revendications des ouvriers des usines d'aviation sont fort justes, dit-il, et les événements de ces jours derniers ne se seraient jamais produits si les patrons s'étaient montrés moins intransigeants à l'égard des délégués ouvriers. Lorsque ceux-ci montraient un esprit de conciliation que les circonstances réclamaient, ces derniers refusèrent d'entamer avec eux des négociations, prétendant qu'ils ignoraient par qui et comment les délégués étaient élus! »

Le gouvernement, devant l'attitude des ouvriers et en considération de la justice de leur revendication, a pris une double mesure : il a menacé de réquisitionner les usines et les stocks des patrons, il a enjoint aux ouvriers de reprendre le travail, avant d'examiner les modalités d'application de la sentence arbitrale et la question des salaires. Le travail a repris.

Les débuts de l'arbitrage obligatoire se révèlent donc un peu ardu; néanmoins, l'institution solidement établie doit rendre les services qu'on en attend. Il ne faut d'ailleurs pas mesurer son action aux seules sentences qu'elle rend; il y a lieu de tenir compte aussi de l'influence préventive qu'elle exerce sur de nombreux litiges.

Aussi le Gouvernement continue-t-il à créer des Commissions. Fin Août il en existait vingt-six, et plusieurs autres étaient en formation. A ces institutions, il en ajoute d'autres, et tente, depuis quelque temps, de rendre officielle l'institution des délégués d'atelier. Ces délégués, élus par le personnel, ont pour tâche de maintenir le contact

entre patrons et ouvriers, de régler avec la direction de l'établissement toutes les questions relatives aux salaires, à l'organisation du travail, au personnel. Ils exposent les revendications de leurs camarades et leur traduisent les décisions du patron. Cette institution n'en est encore qu'à ses débuts chez nous, mais déjà son influence heureuse se fait sentir.

Les rapports du Contrôle de la main-d'œuvre abondent en renseignements à cet égard. Chez Schneider, en mars 1917, on a institué des délégués permanents, qui sont reçus deux fois par mois par la direction; ils ont établi, de concert avec elle, un règlement intérieur, étudié les questions de salaires, de bien-être, délibéré sur les renvois ou réintégrations. Des créations analogues ont eu lieu dans d'importantes maisons des secteurs de Nancy, de Fumel, de Nantes (dix établissements en mars), d'Angoulême, Limoges, La Pallice, Hennebont, Landerneau.

Le Contrôle de la main-d'œuvre multiplie les efforts pour généraliser cette institution. Dans la Métallurgie nantaise, les syndicats ouvriers et patronaux y ont aidé très volontiers. Grâce à eux, des accords sont intervenus, qui ont revêtu le caractère de véritables contrats collectifs. Il n'y a encore là qu'une Commission intersyndicale en attendant que se créent des Conseils d'usine « seule institution » susceptible d'assurer le contact direct et permanent entre le personnel et la direction. (Rapport juin 1917.)

Au plus fort de la période gréviste, en juin 1917, les délégués ouvriers exercèrent une action apaisante à Nantes et à Saint-Nazaire. « Ils ont permis au Contrôle d'exercer une action incessante sur les ouvriers et les patrons. Les négociations n'ont jamais été interrompues et les mouvements ont, de ce fait, revêtu un caractère purement corporatif. » (Rapport juillet.)

Le développement de cette institution se poursuit. Quelques patrons s'y opposent et certaines Chambres syndicales patronales, comme celle des mécaniciens, engagent leurs adhérents à la repousser. Des journaux comme le *Temps* consacrent des articles répétés et abondent à critiquer les tentatives faites à cet égard. Mais le terrain

semble bien préparé pour y implanter délégués et Conseils d'usine.

Le Ministre de l'Armement a précisé, par une circulaire du mois d'août, les instructions relatives aux délégués d'usine qu'il avait données déjà en février et mars 1917 (circulaire 1584 et 1235 5/0 des 5-II et 17-III). Il en envisage la création dans tous les établissements occupant au moins 50 ouvriers, et engage les contrôleurs de la main-d'œuvre à multiplier leurs efforts pour obtenir la création d'un organe dont il espère le meilleur rendement.

Les délégués d'usine s'avèrent comme les agents les meilleurs pour la conclusion de nombreux contrats collectifs de travail. Ceux-ci, une fois bien établis, pourront devenir la base d'une législation ouvrière qui créera de véritables chartes d'industries. A la suite de la grève parisienne du vêtement, le Parlement vota la loi sur la semaine anglaise, en décidant que les règlements d'administration publique qui organiseraient le repos du samedi après-midi, se référeraient « dans le cas où il en existera, aux accords intervenus entre patrons et ouvriers dans la profession et dans la région ». C'est la première fois qu'un texte de loi fait allusion aux contrats collectifs et reconnaît implicitement des conventions conclues par les Syndicats comme représentant le type des conditions applicables à toute une profession.

L'action des délégués d'usine, des Commissions d'arbitrage, des Comités de salaire et de toutes ces institutions professionnelles mixtes qui se répandent si vite, demande à être coordonnée. Le Conseil supérieur du Travail existe déjà pour cette besogne; mais tout récemment on a créé une Commission mixte consultative pour les questions ouvrières, composée de représentants des Ministères, des Syndicats ouvriers et patronaux et qui constitue l'embryon d'un Parlement ouvrier sans pouvoir de décision, toutefois.

L'augmentation et le contrôle des salaires, la conciliation et l'arbitrage sont d'excellents moyens de prévention des grèves, mais il n'agissent qu'à l'intérieur de l'usine. Or, il existe des causes de grèves extérieures à la vie purement professionnelles. Les plus immédiates — outre les excita-

tions suspectes qu'il est du rôle de la police de déceler et d'arrêter, résident dans l'action d'ordre économique exercée par les commerçants dont les ouvriers constituent la clientèle.

« Il est inutile que nous augmentions les salaires, me disait le constructeur d'avions déjà cité ici, nos ouvriers n'en profitent pas. Dès que se produit l'augmentation, les restaurateurs, logeurs et marchands de toute espèce de la localité augmentent leurs tarifs avec un ensemble parfait. »

Peut-être le Gouvernement n'a-t-il pas assez lutté contre cette cause si importante de la cherté de la vie. Toutefois, patrons des industries de guerre et Ministre de l'Armement ont fait les plus grands efforts pour l'organisation de la consommation en commun parmi le personnel de leurs établissements. Cantines, logements, magasins de fournitures ont été créés. Il y a là une expérience sociale des plus curieuses et dont l'étude spéciale mériterait d'être entreprise. Nous ne pouvons que signaler ici que, partout où ces institutions ont été établies, non seulement elles ont permis aux ouvriers appelés à les utiliser de vivre à meilleur compte, mais encore elles ont produit le meilleur effet sur le niveau des prix du commerce, en l'abaissant d'une manière sensible; ainsi à Lyon, aux usines dites de l'« Exposition », un restaurant économique fut ouvert; aussitôt les restaurateurs du quartier abaissèrent leurs prix. A Abbeville, avant la constitution du groupement charbonnier coopératif, les marchands de charbon vendaient leur combustible 22 francs les 100 kilos; ils le cèdent à 9 francs maintenant.

Si on se rend compte de l'accroissement énorme qu'a pris la population de certaines villes : Bourges passée de 45.000 à 115.000 habitants, Saint-Etienne de 150.000 à 210.000 habitants, Roanne, etc., on comprendra qu'il était nécessaire d'organiser le logement et le ravitaillement des nouveaux venus. Le bien-être ouvrier à l'usine de guerre, la protection de la santé, de la maternité, les œuvres d'intérêt moral ou récréatif se sont développées d'une manière remarquable au cours de cette guerre et l'on doit dire, à l'honneur des patrons, qu'ils ont été nombreux et empressés à y contribuer de leurs deniers et de leur dévouement.

Nous avons vu par quels moyens on pouvait lutter contre les conflits du travail. Il nous faut examiner maintenant quelles ont été ou comment s'annoncent les conséquences des grèves de guerre. Ce sera la conclusion de cette étude.

## **XII. — Les Conséquences des Grèves depuis 1914. Conclusions proposées.**

Nous avons constaté que le mouvement gréviste avait manifesté, depuis 1914, une physionomie sensiblement pareille chez tous les belligérants. Au début, une sorte de syncope brusque, puis une reprise, assez faible en 1915, plus accentuée en 1916, et qui parvient à son maximum d'intensité de novembre 1916 à juillet 1917.

Cette similitude porte à croire que ces mouvements sont dus à des causes profondes et d'ordre général. Notre recherche nous a conduits à tenir, principalement en ce qui concerne la France, pour secondaires les causes extérieures aux questions de salaires et pour difficile à établir, en particulier, la conspiration de l'étranger ou la complicité avec l'ennemi. L'étude de l'augmentation du coût de la vie nous a paru apporter une explication suffisante du malaise et de l'agitation constatés dans le monde du travail. L'étude des salaires nous a confirmé dans cette opinion, en nous montrant que les salaires, malgré leur mouvement de hausse, n'avaient pas suivi l'ascension des prix et que, dans la pratique, ils donnaient trop souvent lieu à des abus véritables.

Quand nous avons voulu rechercher quelles mesures on avait prises contre les grèves pour les apaiser ou pour en prévenir le retour, nous avons constaté qu'on s'était précisément attaché à relever et régler les salaires, ainsi qu'à lutter contre la vie chère. Pour cela, il a fallu créer des institutions de conciliation et d'arbitrage et fonder des œuvres économiques à la vie desquelles ouvriers et patrons se trouvaient amenés à collaborer.

Si nous recherchons maintenant quels effets économiques et sociaux ont pu produire les grèves, nous avons à considérer les salaires, les prix de revient et la production, l'organisation du monde du travail, la coutume et le droit ouvrier.

Nous ne ferons qu'effleurer ces différents sujets sur lesquels, faute de documents sûrs et faute de recul chronologique, on ne peut honnêtement donner encore que des indications.

L'examen des nombreux bordereaux de salaires dressés en vertu de la décision du 16 Janvier 1917 montre que les salaires des usines de guerre ont été relevés d'environ 40 0/0 sur les tarifs du début et la pratique prouve que le taux réel et courant s'est constamment tenu au-dessus du minimum obligatoire.

Dans les industries du vêtement, de la mode en particulier, où les salaires étaient scandaleusement bas, les grèves ont déterminé une hausse plus sensible encore.

Au salaire proprement dit, il faut ajouter les primes, les bonis et surtout les indemnités de vie chère. Quelques militants ont sévèrement critiqué cette revendication d'une indemnité de vie chère se substituant à la réclamation d'une hausse de salaire (Luquet, dans *la Clairière*, 15 août 1917). A notre avis, ces critiques ne présentent guère qu'une valeur doctrinale. En formulant leur réclamation sous ce nouveau vocable, peut-être les ouvriers ont-ils cédé à la mode? Peut-être aussi cette formule exprime-t-elle leur confiance dans le retour à un niveau des prix plus modéré et traduit-elle leur scrupule à réclamer des avantages définitifs en présence d'une situation qu'ils estiment provisoire? En tout cas, l'indemnité de vie chère est acquise, elle fait corps avec le salaire et comme il est peu probable que les prix s'abaissent sensiblement, il paraît certain que l'indemnité de cherté de vie subsistera, elle aussi.

Il n'est pas utile de rechercher l'opinion des ouvriers sur la question de savoir si cette hausse des salaires se maintiendra, une fois la guerre finie. L'opinion du monde patronal offre ici plus d'intérêt. M. R. Pinot, secrétaire du Comité des Forges, exprime en termes d'ailleurs très mesurés, les

craintes qu'il conçoit sur l'avenir de nos industries dans le cas où les hauts salaires actuels se maintiendraient. « Les salaires considérés en eux-mêmes, déclare-t-il, sont élevés, si on les compare à ceux du temps normal et à la valeur en capacité. La fabrication intensive actuelle a permis à des ouvriers non qualifiés, de gagner, par un rendement considérable, des sommes que leurs professions d'avant-guerre ne leur procuraient pas. Les salaires actuels ne semblent possibles qu'en raison du taux croissant de la vie et d'une production de salut public, affranchie de toute concurrence. Il est certain qu'à l'heure où se rouvrira le marché extérieur, le problème de la concurrence internationale fera que celui des salaires se posera de nouveau et sera, pour l'industrie française, l'un des plus difficiles à résoudre. » (*L'Œuvre économique*, 10-1-17.)

L'industrie vit actuellement dans des conditions un peu artificielles, dans les usines de guerre surtout; la matière première leur est répartie par l'État, la main-d'œuvre leur est en partie distribuée par lui, quant à leur production, elle est d'avance achetée au prix fort par lui. Ainsi, ni pour l'approvisionnement, ni pour le recrutement du personnel, ni pour la recherche du débouché, nos industriels ne se trouvent placés dans les conditions normales. D'autre part, une crise de main-d'œuvre est à prévoir, quand la démobilisation jettera des milliers d'hommes sur le marché du travail et que la production intensive nécessitée par la guerre s'arrêtera. Les mesures opportunes seront prises, sans nul doute, pour atténuer cette secousse, mais elle se produira et, quoique réduite, causera des souffrances.

Cependant l'abaissement des salaires paraît impossible à beaucoup de patrons. M. André Lebon, président de la Fédération des Industriels et Commerçants, examinant au Congrès de la Société d'Economie Sociale cette question des salaires d'après-guerre, prévoyait que les démobilisés exigeront de fortes payes, estimant y avoir bien droit après leurs longs sacrifices et en présence des difficultés de la vie. Mais ils trouveront en face d'eux des patrons désorientés et aux prises avec les problèmes que nous venons de signaler : approvisionnement, débouchés, outillage, etc... « Les pa-



trons, dit M. Lebon, auront une tendance toute naturelle à vouloir diminuer les prix de revient, ils ne songeront pas toujours à temps que la véritable amélioration du prix de revient consiste dans l'installation d'un outillage moderne *up to date...* et même dans une division, dans une organisation du travail par séries, qui permet d'arriver à des productions fantastiques, sans effort correspondant de la part de l'ouvrier, ces patrons auront donc une tendance à résister sur le taux des salaires.

« Eh bien, sur le premier point, je vous le dis nettement, catégoriquement, en assumant toute la responsabilité de mon opinion, je crois que nous devons nous préparer à des salaires élevés. » (*Réforme sociale*, juillet 1917.)

D'autres patrons reconnaissent « que les événements actuels nécessitent, disent-ils, des modifications importantes des conditions du travail ». Ils se rendent compte également que l'industriel doit chercher l'abaissement de son prix de revient dans l'amélioration de son outillage plutôt que dans la compression des salaires. Répondant au Syndicat ouvrier de leur profession qui réclamait une augmentation de 33 0/0 des salaires (la vie ayant, selon lui, augmenté de 100 0/0), la Chambre Syndicale des Constructeurs d'usines s'exprimait ainsi, le 10 mars 1917 :

« Sachant que le bien-être ne peut provenir que du travail, que le chômage n'est pas à craindre par suite de la disparition de beaucoup, nous rendant compte que l'Allemagne, avec des salaires plus élevés que les nôtres, a couvert le monde de produits manufacturés d'un prix inférieur aux nôtres, ayant vu la force et le danger de son organisation, voyant ce que nous pourrions faire au lieu de ce que nous faisons, nous pensons que cette guerre n'aura servi à rien, s'il n'en sort pas, pour nous-mêmes et surtout pour nos enfants, une période d'ordre et d'indépendance. Pour l'obtenir, nous devons tous, à notre avis, nous discipliner, nous éduquer, abandonner certaines tendances égoïstes, obtenir, sans surcroît de fatigue, des salaires plus élevés et des rendements meilleurs. »

La charge des hauts salaires obtenus grâce aux grèves pèsera plus lourdement sur la petite et moyenne industrie

que sur la grande. L'un des vice-présidents de la Chambre Syndicale des Cartonnières (patrons) de Paris, nous l'expliquait ainsi : « Les petites maisons ne vivent guère qu'en consentant des prix inférieurs aux nôtres; elles obtiennent ainsi la clientèle des petits consommateurs, mais elles auront une grande peine, soit à maintenir leurs prix et à retenir leur clientèle, soit à payer les nouveaux tarifs de salaires. »

Seuls d'autre part, les industriels pourvus de capitaux pourront renouveler assez fréquemment leur outillage pour obtenir sans cesse un meilleur prix de revient. A moins que l'organisation du crédit à la petite industrie ne remédie en partie à cet inconvénient.

Pourtant, l'augmentation des salaires devra donner pour conséquence un rendement plus productif. Il faut éviter de mettre l'ouvrier dans l'obligation de faire grève, disait encore M. André Lebon, mais en revanche, il faut que l'ouvrier acquière la conscience du travail et « s'engage à donner et donne en effet le maximum d'effets utiles qu'un homme assidu, qu'un homme d'honneur peut fournir dans le nombre d'heures normal d'une journée de travail ».

Cette nécessité de produire, en raison de la paie qu'on reçoit, les ouvriers la comprendront. Ils s'apercevront de même qu'en augmentant la productivité de leur industrie, ils facilitent une répartition plus juste du gain général ainsi obtenu. Ils auront à défendre leur salaire, à réclamer leur part du produit social, mais d'abord à fournir leur contribution loyale à l'effort producteur.

Les grèves ont amené aussi une meilleure répartition entre le travail et le repos, et par là, elles contribueront à rendre le travail plus productif. L'expérience a prouvé depuis longtemps que le rendement de l'effort industriel n'est pas proportionnel à sa durée. Le fait se vérifie, non seulement sur la journée de travail, mais sur la semaine de travail. La conquête de la semaine anglaise, outre les avantages moraux indiscutables qu'elle procure aux ouvriers, permettra ainsi un effort plus intensif et réparé par un repos meilleur. C'est là aussi une conquête durable. Certains accords collectifs de Juin 1917, dans la carton-

nerie, par exemple, ne l'ont pourtant accordée qu'à titre temporaire et pour cinq mois par an seulement. On redoutait la perte de cinquante-deux demi-journées. Mais de l'avis même de certains industriels, il sera très difficile de rétablir la semaine pleine après qu'on aura laissé goûter à la semaine anglaise, et si les ouvrières font seulement une grève de huit jours pour en obtenir le maintien, les patrons se trouveront avoir subi le déficit de travail qu'ils voulaient éviter par l'effet même du moyen utilisé pour se protéger.

Une autre et remarquable conséquence des grèves est l'impulsion qu'elles ont donnée au mouvement syndicaliste, chez les ouvrières notamment. Quand la grève fut déclarée dans les industries parisiennes du vêtement, fleurs, carton, etc., toutes les ouvrières se portèrent à la Bourse du Travail. L'immeuble n'avait jamais vu pareille foule, nous a dit le Secrétaire de la Fédération de l'Habillement, près de cent mille personnes y défilèrent. Là, ces ouvrières groupées en corporations parfaitement reconnaissables à leurs costumes, attitudes et façons d'être, discutaient leurs intérêts; des camarades, plus habituées aux réunions publiques, essayaient de les guider. Elles demandaient à être constituées en syndicat, ce qui fut fait, et nombreuses furent ainsi les professions féminines qui se créèrent, pendant ces journées de grèves, une organisation corporative jusqu'alors inexistante. Ce mouvement fut si accentué, que le Congrès Syndical de l'Habillement, tenu en Août 1917, put mettre à son ordre du jour le projet de création d'un Conseil National de la Couture, actuellement en voie de réalisation.

Les progrès du Syndicalisme dus aux grèves n'annoncent pas toujours des grèves nouvelles. Sans croire que nous allons désormais entrer dans l'ère désirable d'une collaboration de classes étroite, équitable et loyale, il n'est pas niable pourtant que l'organisation des ouvriers comme des patrons ne mène à l'organisation rationnelle des professions.

Les Syndicats nombreux, bien organisés, bien renseignés sur les besoins de la profession, constituent des or-

ganes utiles pour exprimer et faire aboutir tous les vœux de réformes. Grâce à eux, des relations peuvent se nouer entre les deux grandes fractions du monde du travail. Ce sont eux qui peuvent le mieux assurer le recrutement de toutes ces grandes institutions mixtes : Comités de conciliation, d'arbitrage, d'études, de salaires, d'expertises, etc... qui sont les moyens de la paix industrielle. Représentés par les délégués d'usines, ils deviennent les porte-paroles autorisés de la classe ouvrière et les contrats qu'ils concluent peuvent être tenus par la loi pour la véritable charte de la profession.

Les institutions mixtes pour le règlement des questions du travail, sont toujours nées en prévision ou en souvenir des grèves. Une fois de plus, les événements ouvriers de cette guerre l'ont prouvé. Le fait s'est produit à l'étranger, aussi bien que chez nous. En Angleterre, depuis la grande enquête de Juin 1917, que nous avons citée, on s'est mis activement à créer des Conseils d'industries locaux et régionaux. Les délégués d'usine existent dans toutes les maisons de quelque importance; des Comités d'arbitrage siègent dans tous les districts ouvriers. En dehors de ces créations imposées par l'autorité, il se constitue spontanément une sorte de Parlement industriel. Après celui des entrepreneurs en bâtiment, s'est créé, en septembre, le Conseil mixte des peintres et décorateurs centralisés à Manchester. Il a pour objet de concentrer tous les efforts de la corporation sur l'amélioration des affaires, et travaille en ce moment à la rédaction d'un vaste programme, comportant des problèmes tels que la régularisation des salaires, la suppression du chômage, l'éducation et les recherches techniques. Il a déjà élaboré des mesures pour la démobilisation des ouvriers de la profession. Des Comités analogues sont en voie de formation. On voit tout ce que peut donner une collaboration patronale et ouvrière ainsi entendue.

Les Etats-Unis, à peine entrés dans la guerre, manifestent le même mouvement. Comme en France, ils créent des institutions d'arbitrage en vue de résoudre les conflits éventuels, et d'ores et déjà, des accords collectifs sur les

## TABLE DES MATIÈRES

B.D.I.C

I. — Objet et sources de cette étude . . . . .	3
II. — Étude statistique des grèves pendant la guerre . . . . .	4
III. — La recrudescence récente des grèves à l'étranger . . . . .	14
IV. — Les grèves féminines de mai-juin 1917 en France . . . . .	16
V. — Les grèves dans les usines de guerre . . . . .	21
VI. — Causes des mouvements grévistes. — Causes étrangères aux questions de salaires. . . . .	25
VII. — La guerre et le coût de l'existence. . . . .	32
VIII. — Les causes des grèves. — Salaires et vie chère . . . . .	40.
IX. — Causes de grèves. — Abus relatifs aux salaires . . . . .	48
X. — La réglementation des salaires. — Son application. — Ses résultats . . . . .	53
XI. — L'intervention du Gouvernement dans les grèves. — L'arbitrage. — Les mesures préventives . . . . .	59
XII. — Les conséquences des grèves depuis 1914. — Conclusions proposées . . . . .	68

salaires se concluent ou s'ébauchent dans d'importantes industries (Armement naval, *Temps*, 12-8-17.)

Toutes ces institutions semblent préparer la démocratie industrielle, c'est-à-dire un régime qui substitue, au pouvoir absolu et discrétionnaire des patrons, une collaboration entre eux et leur personnel pour tout ce qui concerne les conditions de vie de ce personnel, les salaires, le travail, l'organisation de l'atelier.

Sans doute, la transformation sera lente à s'accomplir et son achèvement n'est possible que si le régime économique de la Société actuelle subit lui-même des changements assez profonds. Mais rien n'autorise à désespérer d'un tel avenir.

Les grèves constituent les secousses violentes qui poussent le monde, trop lent à se mouvoir par des moyens normaux, vers l'état moins trouble où il s'achemine.

Pas plus que les guerres, il ne faut se résoudre en fataliste à juger les grèves inévitables. Comme les guerres, une organisation plus rationnelle des rapports sociaux, une conscience plus nette des devoirs réciproques des groupes et des individus, arriveront peut-être, si l'on y travaille sans cesse, à les faire disparaître.

Il se peut, toutefois, que pour quelque temps encore, les grèves, comme les guerres, soient les facteurs indispensables du progrès qui doit les anéantir.

Août-Septembre 1917.



